

PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU PLATEAU CENTRE DE SAINTE-FOY

Rapport de consultation publique



RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU PLATEAU CENTRE DE SAINTE-FOY

RÉDIGÉ PAR ALEXANDRE ARMSTRONG, CONSEILLER EN CONSULTATIONS PUBLIQUES, ET PRISCILLA LAFOND, CONSEILLÈRE EN CONSULTATIONS PUBLIQUES

© VILLE DE QUÉBEC, DÉCEMBRE 2012

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE.....	1
DÉMARCHE CONSULTATIVE	1
<i>Consultation préliminaire</i>	1
<i>Consultation publique tenue en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>	2
FAITS SAILLANTS	3
<i>Commentaires relatifs à l'ensemble du territoire du PPU</i>	3
<i>Commentaires relatifs au secteur multifonctionnel régional Laurier</i>	3
<i>Commentaires relatifs au secteur de recherche Robert-Bourassa</i>	4
<i>Commentaires relatifs au secteur des ponts</i>	4
<i>Commentaires relatifs au secteur mixte de l'Église/De Rochebelle</i>	4
<i>Commentaires relatifs au secteur résidentiel Saint-Denys</i>	5
RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES ÉMIS EN CONSULTATION PUBLIQUE ET DES MÉMOIRES DÉPOSÉS.....	6
<i>Commentaires relatifs à l'ensemble du territoire du PPU</i>	7
<i>Commentaires relatifs au secteur multifonctionnel régional Laurier</i>	23
<i>Commentaire relatifs au secteur de recherche Robert-Bourassa</i>	39
<i>Commentaires relatifs au secteur des ponts</i>	40
<i>Commentaires relatifs au secteur mixte de l'Église/De Rochebelle</i>	43
<i>Commentaires relatifs au secteur résidentiel Saint-Denys</i>	47

MISE EN CONTEXTE

La Ville de Québec a développé une stratégie d'intervention pour encadrer les interventions futures dans le secteur du plateau centre de Sainte-Foy et assurer sa mise en valeur. Cette préoccupation s'inscrit dans la mise en œuvre des orientations du PDAD qui désigne ce territoire comme un secteur particulier de planification. Afin de mettre en œuvre cette stratégie d'intervention, la Ville a choisi de se doter d'un document officiel de planification : un programme particulier d'urbanisme (PPU). Ce dernier permet à la Ville de planifier le développement d'un secteur stratégique qui nécessite un encadrement et des interventions particulières et qui est soumis à des pressions de développement importantes. Il constitue un outil réglementaire officiel permettant à la Ville de préciser, de mieux encadrer et d'harmoniser les interventions futures de développement, tant publiques que privées, sur une portion de son territoire. Ce document de planification établit des orientations claires quant aux modalités d'intervention, tout en prenant en compte les préoccupations des différents acteurs du milieu.

DÉMARCHE CONSULTATIVE

Au printemps 2011, les élus de la Ville de Québec ont invité des résidants et des futurs résidants du secteur, des professionnels de l'aménagement, des employeurs et des promoteurs à participer à des groupes de discussions sous forme de remue-méninges. Les participants ont partagé leur vision idéale du plateau centre de Sainte-Foy ou d'une partie de celui-ci. Le 25 octobre 2011, dans le cadre du 3^e Colloque sur l'innovation, la Ville de Québec présentait un avant-goût de sa vision d'avenir pour le plateau centre de Sainte-Foy. À cette occasion, il a été possible de faire un survol de la planification, qui était alors en cours de réalisation. Cette présentation a été l'occasion de diffuser des images permettant à l'assistance de se faire une idée du type d'environnement et d'ambiance urbaine dont la Ville souhaite doter le secteur. Ces images ont largement été diffusées dans les médias.

CONSULTATION PRÉLIMINAIRE

En novembre 2011, la Ville de Québec a proposé une consultation publique en ligne sur le projet préliminaire de PPU afin que la population puisse s'exprimer sur la vision d'avenir et les grandes orientations, et ce, avant d'enclencher la phase de consultation plus formelle tenue en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au moment de l'adoption du PPU. Au terme de l'exercice, 525 personnes ont participé à la consultation en ligne. La population, les employeurs, les entreprises et les organismes intéressés ont été informés des modalités de la consultation publique et du contenu préliminaire du PPU du plateau centre de Sainte-Foy par différents moyens. Sur le site Internet de la Ville, une section particulière (www.ville.quebec.qc.ca/ppu) a été publiée et mise à jour périodiquement; elle présentait les questionnaires à remplir pour la consultation en ligne ainsi que la documentation disponible. Plusieurs communiqués de presse ont été diffusés et des annonces ont été publiées dans les journaux locaux. Des cartons d'invitation ont été distribués à l'ensemble des résidants et des

commerçants du plateau centre de Sainte-Foy, tandis que les administrateurs des conseils de quartier, les employeurs et les organismes intéressés par le projet ont reçu une invitation par courriel. Un rapport de cette consultation préliminaire a par la suite été produit et fut rendu disponible sur le web.

CONSULTATION PUBLIQUE TENUE EN VERTU DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Le 27 septembre 2012, la Ville de Québec a déposé le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le plateau centre de Sainte-Foy. Ce document a été mis en ligne et plusieurs copies papier ont été distribuées. Le 30 octobre 2012, les conseils d'administration des trois conseils de quartier dont le territoire se trouve à l'intérieur des limites du PPU ont pu assister à une soirée d'information privilégiée, où le PPU leur a été présenté et où ils ont pu poser leurs questions. Par la suite, suivant les annonces et publicités qui ont été faites, une soirée d'information a été tenue le 1^{er} novembre 2012, à l'Hôtel Québec, à laquelle plus de cinq cent cinquante personnes ont assisté. Les participants ont pu poser leurs questions suite à la présentation du PPU par les professionnels du Service de l'aménagement du territoire. Leurs commentaires devaient être formulés la semaine suivante lors de la consultation publique, tout comme le dépôt des mémoires. À cette soirée d'information, compte tenu du grand nombre de personnes intéressées à s'exprimer sur le programme, il a rapidement été annoncé que la consultation publique du 8 novembre serait ajournée pour reprendre le jeudi suivant, soit le 15 novembre, afin de permettre à tous les intéressés de s'exprimer. La semaine suivante, le 8 novembre 2012, s'est tenue la consultation publique en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sur le projet de règlement R.V.Q. 1978, soit le Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy. La matière soumise à la consultation consistait au projet de règlement et au tableau des modifications apportées depuis sa publication. Ce tableau a été remis aux participants en début de rencontre. Environ 450 personnes ont assisté à la soirée. La consultation a été ajournée tel que prévu et a repris le 15 novembre 2012, où près de 350 personnes se sont présentées. Au total, une soixantaine de mémoires ont été déposés et plus d'une centaine d'interventions au micro ont été faites.

Par ailleurs, plusieurs représentants de la Ville de Québec étaient présents pour informer et écouter les citoyens : M. François Picard, conseiller municipal responsable de l'aménagement du territoire; M^{me} Francine Lortie, présidente de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge; M^{me} Diane Collin, urbaniste, et M. Peter Murphy, conseiller en design urbain, du Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec; M^{me} Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. De surcroît, plusieurs autres représentants de la Ville étaient présents dans la salle pour entendre les citoyens.

FAITS SAILLANTS

À la lumière des commentaires formulés et de l'analyse des mémoires qui ont été déposés, il en ressort que les grandes orientations et la mise en valeur envisagée pour ce secteur génèrent une appréciation générale, toutefois teintée d'inquiétudes et d'incompréhensions. La densification et la construction d'édifices en hauteur, la perte d'ensoleillement et le vent, la protection des espaces verts et récréatifs, ainsi que les problèmes liés à la circulation automobile sont au cœur des préoccupations émises par les citoyens, qui sont inquiets que leurs revendications ne soient pas considérées.

COMMENTAIRES RELATIFS À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU PPU

Plusieurs citoyens (**29 interventions**) ont émis des commentaires généraux qui peuvent s'appliquer à l'ensemble du territoire du PPU. Rares sont ceux qui contestent la prémisse de revitaliser le secteur du plateau centre de Sainte-Foy. Or, des préoccupations sont émises. Dans un premier temps, la mobilité durable, les modes de transports actifs et le transport en commun sont abordés par plusieurs personnes. De nombreux individus et organismes ont d'ailleurs souligné l'importance d'encourager et de faciliter les alternatives à l'automobile. Certains indiquent d'ailleurs que le PPU ne va pas assez loin dans ce sens et que la densification prévue risque d'accroître les problèmes de congestion automobile que connaît déjà le secteur. Il faudrait donc que la Ville de Québec prenne des mesures immédiates pour réduire l'attrait de la voiture dans le secteur, sans attendre la venue d'un éventuel tramway. On s'inquiète des effets de la densification sur la circulation de transit dans les quartiers résidentiels attenants aux artères de consolidation (quartier Saint-Denys, quartier Saint-Yves, quartier Saint-Louis-de-France).

Par ailleurs, certains citoyens suggèrent que la Ville revoie à la baisse ses objectifs de développement, afin de respecter l'échelle humaine, de protéger les espaces verts, de réduire les impacts néfastes sur l'ensoleillement et l'effet éolien et d'assurer la qualité de vie des résidents actuels et futurs. D'autres rappellent l'importance d'un design urbain de qualité et d'un bon contrôle architectural des futurs bâtiments.

COMMENTAIRES RELATIFS AU SECTEUR MULTIFONCTIONNEL RÉGIONAL LAURIER

Ensuite, le secteur multifonctionnel régional Laurier est lui aussi au cœur des préoccupations des citoyens de la Ville de Québec s'étant exprimés lors de la consultation publique (**40 interventions**). Quelques préoccupations générales peuvent être dégagées. Tout d'abord, les hauteurs maximales permises sur le boulevard Laurier, et plus particulièrement sur son versant sud, inquiètent plusieurs citoyens. On craint les effets des bâtiments en hauteur sur l'ensoleillement et sur les vents. On demande la diminution des hauteurs, notamment dans la zone de l'îlot Lapointe, à l'intersection de la rue Charles-Huot et à l'intersection de l'avenue Lavigerie. Plusieurs suggèrent des hauteurs alternatives, notamment 6 étages sur l'îlot Lapointe. Les hauteurs

permises au sein même du quartier Saint-Yves préoccupent aussi les citoyens et plusieurs en demandent la diminution. Certains commentaires plus marginaux se positionnent favorablement à l'augmentation des hauteurs permises à certains endroits du boulevard Laurier, principalement sur son versant nord.

Par la suite, les effets de la densification et de la mixité fonctionnelle sont appréhendés par plusieurs. De fait, on craint l'augmentation de la circulation et de la congestion automobiles sur le boulevard Laurier et à l'entrée des ponts, surtout que plusieurs jugent l'offre de transport en commun déficiente. Parallèlement, on craint que cette augmentation de la congestion ait comme effet pervers l'accroissement de la circulation de transit dans le quartier Saint-Yves. On demande alors la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation dans ce quartier. Au surplus, pour éviter que les bâtiments en hauteur génèrent de la circulation dans le quartier Saint-Yves, les citoyens sont relativement unanimes et demandent que les accès aux stationnements souterrains se fassent exclusivement par le boulevard Laurier. Finalement, l'ouverture de rues résidentielles du quartier Saint-Yves sur le boulevard Laurier, notamment la rue Charles-Huot, est décriée comme facilitant le transit sur les rues résidentielles. On demande que cette hypothèse soit rejetée.

COMMENTAIRES RELATIFS AU SECTEUR DE RECHERCHE ROBERT-BOURASSA

Seule la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) s'est prononcée explicitement sur le secteur (**1 intervention**). Ses représentants ont affirmé l'importance de la conversion de l'autoroute Robert-Bourassa en boulevard urbain et ont émis des réserves quant à la conversion des terres agricoles au nord-ouest des propriétés de l'Université Laval pour le développement immobilier.

COMMENTAIRES RELATIFS AU SECTEUR DES PONTS

Le secteur des ponts a généré un nombre substantiel de commentaires (**10 interventions**). Les opinions apparaissent somme toute divisées. D'une part, certains citoyens souhaitent préserver l'aspect patrimonial du chemin Saint-Louis et veulent ainsi que le développement et les hauteurs y soient limités. D'autre part, certains propriétaires ou hôteliers souhaitent que le développement soit encouragé et proposent que soient autorisées des hauteurs plus élevées dans ce secteur.

COMMENTAIRES RELATIFS AU SECTEUR MIXTE DE L'ÉGLISE/DE ROCHEBELLE

Étant adjacentes à un quartier résidentiel, les transformations proposées dans ce secteur ont aussi généré des commentaires (**11 interventions**). La principale préoccupation est relative à la hauteur des nouvelles constructions autorisée sur la route de l'Église. On craint principalement la perte d'ensoleillement dans le quartier Saint-Denys. Plusieurs citoyens suggèrent de diminuer les hauteurs autorisées sur les portions de la route de l'Église qui n'ont pas encore été redéveloppées. D'autres font des demandes plus isolées relativement à l'augmentation des

hauteurs permises sur certains lots dans la portion nord du territoire touché par le PPU. La requalification du secteur du centre sportif de Sainte-Foy préoccupe quelques citoyens, principalement relativement à la protection des espaces verts et du boisé et à la cohabitation des usages.

COMMENTAIRES RELATIFS AU SECTEUR RÉSIDENTIEL SAINT-DENYS

Finalement, le secteur résidentiel Saint-Denys fut aussi abordé par un nombre significatif de citoyens (**25 interventions**). Les préoccupations émises sont intimement liées à celles relatives aux hauteurs maximales permises sur la route de l'Église. De fait, plusieurs craignent la perte d'ensoleillement dans le quartier Saint-Denys, due aux hauteurs de 10 étages sur la route de l'Église et aux hauteurs diminuant de 6 à 3 étages dans les zones de transition entre l'artère et le quartier résidentiel. Plusieurs personnes demandent la diminution des hauteurs dans ces zones de transition; on demande un maximum de 2 étages. D'ailleurs, plusieurs personnes se sont montrées favorables aux diminutions de hauteurs maximales permises sur les rues Mainguy et Landry annoncées lors de la soirée d'information du 1^{er} novembre. À l'inverse, un nombre plus limité de personnes sont défavorables et demandent l'augmentation des hauteurs permises dans les zones tampons afin de permettre une meilleure transition entre la route de l'Église et le quartier adjoignant.

D'autre part, la réorganisation des voies de circulation au cœur du quartier en préoccupe plusieurs. Les citoyens sont craintifs quant au prolongement de certaines rues vers l'Est et quant à la perméabilisation du tissu urbain entre le quartier et l'Université Laval. De l'avis de plusieurs, cela entraînera une augmentation de la circulation de transit, qui n'est pas souhaitée. De plus, on craint que cette réorganisation entraîne l'abattage d'arbres et la réduction des espaces verts. Au contraire, plusieurs demandent l'augmentation de la quantité d'espaces verts dans le secteur. À cet effet, on s'oppose assez unanimement au prolongement de la rue de Grenoble au nord du boisé du parc Saint-Denys.

Somme toute, les commentaires des citoyennes et citoyens sont variés et concernent différents secteurs du territoire du PPU du plateau centre de Sainte-Foy. Il en ressort néanmoins que les préoccupations principales sont généralement dirigées vers les milieux résidentiels et la qualité de vie au sein de ceux-ci.

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES ÉMIS EN CONSULTATION PUBLIQUE ET DES MÉMOIRES DÉPOSÉS

Tous les commentaires émis lors de la consultation publique tenue les 8 et 15 novembre 2012 sont présentés sous forme de résumé dans le tableau ci-après. Les **116 interventions** sont regroupées par secteurs afin de faciliter la lecture et la compréhension.

Le numéro du commentaire correspond à l'ordre dans lequel il a été émis lors des soirées de consultation.

Les commentaires 1 à 59 ont été émis le 8 novembre, alors que les commentaires 60 à 116 ont été émis le 15 novembre.

La colonne de droite présente le résumé des **60 mémoires** qui ont été déposés conjointement au résumé de l'intervention au micro qui a été faite.

La lecture de ce tableau permet de faire un survol complet de ce qui a été dit et du contenu des mémoires déposés dans le cadre de la consultation publique tenue en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy.

COMMENTAIRES RELATIFS À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU PPU

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
3	Résidente et consultante en mobilité durable	<ul style="list-style-type: none"> - La qualité de vie prédomine de moins en moins. - Demande : que des simulations soient faites pour estimer la hausse potentielle de trafic que provoquera la densification; que des mesures d'apaisement de la circulation soient rapidement mises en place dans les quartiers résidentiels. 	<ul style="list-style-type: none"> - La vision proposée n'aborde pas la mobilité de façon dynamique. - Demande : de mettre en place des mesures visant à réduire la congestion routière, à assurer une cohabitation harmonieuse entre résidents et navetteurs, à préserver la mixité des fonctions et à favoriser la marche et le vélo (18 propositions); des données relatives aux superficies des espaces publics, des voies de circulation, des habitations, etc. avant et après la réalisation du PPU; l'amélioration du réseau piétonnier et de son entretien; la mise en place immédiate de mesures pour résoudre les problèmes de circulation dans le secteur. - Recommande : une densification horizontale plutôt que verticale dans les quadrilatères résidentiels; que les édifices en hauteur ne soient autorisés que là où il y a absence de résidences de basse densité; le maintien de la mixité des fonctions dans les quartiers résidentiels; la préservation des espaces verts, notamment dans le secteur de la Défense nationale; la création de parcs au sud du boulevard Laurier. - Déplore que les échangeurs d'autoroute et le stationnement de l'anneau de glace soient identifiés par l'affectation « parcs et espaces verts ». - Souhaite connaître le calendrier de mise en œuvre.
5	Représentante de Solidarité famille et sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation de la circulation automobile et de la congestion se fait ressentir dans les quartiers résidentiels. - Demande que des mesures d'apaisement de la circulation soient rapidement mises en place dans les quartiers résidentiels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de planifier l'ensemble de la mobilité du plateau de Sainte-Foy au lieu de mettre en place des solutions « à la pièce ». - Recommande pour les quartiers résidentiels Saint-Yves, Saint-Louis-de-France et Sillery : de mettre en place un projet-pilote avec le MTQ; d'uniformiser et de hiérarchiser les limites de vitesse; d'installer des radars photo fixes et mobiles;

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
			<p>d'ajouter du mobilier urbain; d'explorer la possibilité d'un vélo-boulevard dans les quartiers résidentiels; de prévoir des corridors piétonniers et cyclables; d'instaurer des sens uniques; de tenir des consultations publiques sur la sécurité routière; de sensibiliser les utilisateurs au partage de la route.</p>
6	Représentante du Regroupement Citoyens du Plateau	<ul style="list-style-type: none"> - 97 % des citoyens veulent maintenir le zonage à 2 étages selon un sondage mené par le Regroupement Citoyens du Plateau. - Indique que les citoyens veulent une densification à l'échelle humaine et que la qualité du milieu de vie soit assurée. - Affirme que de diminuer les hauteurs permises n'impactera pas beaucoup la densité, mais la qualité de vie sera grandement améliorée. - Dépose un mémoire qui propose des alternatives concrètes aux modifications aux hauteurs permises. - Demande : que la hauteur maximale permise soit réduite à 6 étages là où le PPU en prévoit 10 et à 2-3 étages là où le PPU en propose 4-6; que les commerces de proximité soient favorisés; que soit élaboré un PIIA. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'identifie comme un réseau d'information regroupant 564 citoyens. - Déploire l'absence d'objectifs chiffrés de densification poursuivis par la ville. - Demande l'accessibilité à des logis abordables. - Constructions d'une hauteur de 3 étages s'intégreraient bien, contribueraient à la sauvegarde du quartier résidentiel tout en le densifiant et en accommodant les étudiants qui pourraient y trouver des chambres à louer. <p>Secteur Saint-Denys</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommande : de prévoir un projet de résidences pour personnes âgées sur la rue Wolfe; de réduire la hauteur de 4 à 3 étages sur le versant nord de la rue Brome; de créer une zone de 6 étages sur de l'Église entre Le Noblet et L'Isle Dieu; de réduire la hauteur de 6 à 3 étages sur le sud de la rue Fournier (7 maisons); de réduire la hauteur de 4 à 3 étages sur le versant ouest de Landry (entre Montreuil et Le Noblet); de prioriser la densification sur les terrains de la Défense nationale. <p>Secteur Laurier (secteur est / îlot Lapointe)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommande : que seul l'usage habitation soit permis; que les stationnements soient souterrains avec entrées et sorties sur le boulevard Laurier.

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
			<p>Secteur école De Rochebelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommande : <ul style="list-style-type: none"> que la Ville collabore avec la commission scolaire; de revoir rapidement la réglementation sur l'abattage des arbres; de respecter les documents de la Ville sur les méthodes de construction moins invasives par les promoteurs/constructeurs; d'obliger le remplacement des arbres abattus par des arbres matures; de favoriser l'aménagement de toits-terrasses et de toitures vertes pour réduire les effets des îlots de chaleur; d'édicter une règle pour un ensoleillement minimal à préserver autour des nouvelles constructions de 4 étages et plus; de mesurer les impacts des constructions sur l'ensoleillement; de minimiser les impacts éoliens et de réaliser des tests de soufflerie; de prévoir des moyens réglementaires additionnels pour inciter les commerçants en alimentation à s'installer dans le secteur; d'aménager à court terme des mesures de sécurité additionnelles et d'atténuation de la circulation dans les quartiers résidentiels pendant les travaux de construction; de déterminer une offre de stationnements conséquente afin de limiter le nombre de places de stationnement desservant les activités du secteur; d'agir sur les effets pervers liés aux commerces de proximité; de faire respecter l'interdiction de travaux de construction la fin de semaine et respecter l'heure de début des travaux; de mettre en place des mesures règlementaires pour encadrer les nouvelles insertions dans le tissu urbain; d'identifier des critères de performance architecturale pour contrer les impacts microclimatiques; que la Ville de Québec se commette sur les infrastructures publiques promises dans le projet avec un plan d'action et des échéances précises assorties de prévisions budgétaires conséquentes; que le développement domiciliaire soit parcellisé afin d'obtenir plus de cohérence, d'harmonie et d'effets sur la qualité de vie.

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
9	Représentante du Comité logement d'aide aux locataires	<ul style="list-style-type: none"> - Déplore que le PPU ne prévoise pas de logements sociaux; - Donne l'exemple de la ville de Berlin qui a une politique d'inclusion sociale en transport et logements; - Demande : que la Ville donne accès au transport en commun à tous et éduque la population à l'utiliser; demande une politique d'inclusion de logements sociaux et la création d'une réserve de terrains pour le logement social; demande à ce qu'il y ait une mixité de logement sur les terrains de la Défense nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> - La Ville doit se doter d'outils, dont une politique d'inclusion de logement social ainsi que d'une banque de terrains pour ce type de logements. - Recommande d'adopter un règlement obligeant qu'au moins 30 % des futurs logements construits soient réservés au logement social.
10	Résidente de la rue de la Matapédia	<ul style="list-style-type: none"> - S'inquiète que la densification entraînera l'augmentation de la circulation de transit; - En faveur de faciliter la marche entre les quartiers résidentiels et le boulevard Laurier; - Demande à ce que des mesures d'apaisement de la circulation soient rapidement mises en place dans les quartiers résidentiels. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
12	Résident de la rue de la Picardie	<ul style="list-style-type: none"> - En faveur de la densification, mais contre une approche « sauvage ». - S'oppose à un manège militaire à Sainte-Foy. - Remet en question la légitimité du processus de consultation publique. - Demande que la densification soit étalée sur une période de temps permettant que la transformation soit « vivable » par les résidents actuels. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
23	Porte-parole du CSSS de la Vieille-Capitale	<ul style="list-style-type: none"> - Aborde la problématique de la défavorisation sociale et matérielle. - Le CSSS s'engage à travailler avec ses partenaires, dont la Ville de Québec, pour assurer des communautés en santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dresse le portrait de la défavorisation sociale et matérielle dans tous les quartiers de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. - La défavorisation sociale et matérielle s'est accrue entre 2001 et 2006 dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. - Le PPU devrait prendre en compte les besoins de toute la population. - Recommande : <ul style="list-style-type: none"> que la densification se fasse en favorisant le maintien ou le développement d'une mixité sociale et intergénérationnelle; de mettre en place des mesures qui attireront les familles dans le secteur (logement social, typologies de logement diversifiées, etc.); de maintenir le sentiment d'appartenance et la qualité du milieu de vie et de l'environnement; de rendre les déplacements à pied, à vélo et en transport en commun plus accessibles, faciles et sécuritaires.
24	Représentant de la Table de concertation sur logement social de Québec, secteur ouest	<ul style="list-style-type: none"> - Le logement social et communautaire est une solution intéressante pour répondre aux besoins en logements abordables. - Les nouveaux logements sont inabordables pour les familles et le quartier deviendra la prérogative de personnes âgées nanties. - Demande : <ul style="list-style-type: none"> qu'un pourcentage de logements abordables soit assuré dans les nouveaux projets résidentiels; que 10 % des logements construits soient des logements sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Propose que 10 % des nouveaux logements locatifs qui seront construits soient des logements sociaux de types coopératives d'habitation ou OBNL d'habitation pour attirer les jeunes familles et les nouveaux arrivants.

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
32	Résidante de la rue Sheppard	<ul style="list-style-type: none"> - Demande que tous les PPU de la Ville de Québec indiquent que les hauteurs maximales tiennent compte du remblai qui est effectué par certains propriétaires pour augmenter la hauteur de la construction. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
37	Représentant du Comité d'action des personnes vivant avec un handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Se questionne sur la vision du PPU pour l'accessibilité universelle. - Demande : la présence de commerces de proximité comme les cafétérias au rez-de-chaussée; que les consultations publiques de la Ville soient tenues dans des endroits universellement accessibles. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
38	Représentante du Comité d'action des personnes vivant avec un handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Connait l'intérêt de la Ville de Québec pour l'accessibilité universelle. - Déploire que le PPU parle d'accessibilité, mais jamais d'accessibilité universelle. - Demande à ce que les prochaines planifications de la Ville de Québec abordent aussi l'accessibilité universelle. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
46	Administrateur du conseil de quartier de la Cité Universitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Demande aux élus de s'assurer que le processus de consultation publique soit légitime et que toutes les grilles de l'Annexe 1 du document soient complétées (ex. : M_SD3 n'a aucun maximum d'étages indiqué et aucune indication quant aux types d'habitations permis). 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
59	Résidant	<ul style="list-style-type: none"> - Demande si, à la suite des consultations publiques, les élus vont rendre public un résumé des éléments retenus et rejetés pour l'adoption finale du PPU. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
61	Administratrice de Québec Arbres	<ul style="list-style-type: none"> - S'oppose au développement à la pièce et demande un développement durable d'ensemble. - Rappelle l'importance des aménagements paysagers. - Demande : une densification intelligente, qui doit être balisée et encadrée; qu'on oblige les promoteurs à investir dans des projets communautaires ou culturels. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Fait 15 recommandations détaillées;</i> - Recommande : <ol style="list-style-type: none"> 1) l'élaboration de projets d'ensemble comme des écoquartiers; 2) une hauteur minimale de 8 étages pour le quadrilatère formé par Laurier, Lavigerie, Hochelaga et Robert-Bourassa et que l'usage résidentiel y soit autorisé partout et en deçà du 17^e étage; 3) d'obliger dans les zones tampons l'aménagement d'édifices en escalier du côté des résidences unifamiliales, en plus du principe de l'angle d'éloignement (ex. îlot Lapointe, rue Mainguy, etc.); 4) l'adoption d'une politique de l'arbre; 5) que le PPU fixe un objectif de 25 % couverture arborée pour le secteur; 6) que tous les boisés soient conservés, que ceux-ci servent de pivots à l'aménagement urbain et qu'ils soient mis en réseau (cartes des boisés à préserver à l'appui); 7) la protection de l'aspect paysager patrimonial du chemin Saint-Louis et que les constructions respectent la marge avant historique et ne dépassent pas 2 étages en bordure du chemin Saint-Louis; 8) que les promoteurs soient contraints d'investir dans des projets communautaires ou culturels et qu'un pourcentage des investissements soit consacré à l'aménagement paysager; 9) le maintien du plan d'aménagement actuel de l'Université Laval et de sa ceinture verte et s'oppose à la conversion des parcelles à l'ouest de l'université en projets immobiliers; 10) des mesures pour réduire l'effet des bâtiments en hauteur sur les vents, l'augmentation des marges de recul des bâtiments et la plantation de conifères au coin des bâtiments; 11) la mise en place sentiers piétonniers conviviaux pour les usagers; 12) que ne soit pas ouverte la rue Charles-Huot sur Laurier et que les rues des Forges et du PEPS ne soient pas raccordées; 13) que la spécification d'axe structurant A s'applique au secteur des ponts, qu'un nombre maximal de cases de stationnement s'applique dès l'entrée en vigueur du PPU et que des pratiques durables d'aménagement des aires de stationnement soient adoptées; 14) de ne pas ouvrir de nouvelles rues sur le campus de l'université et que le nouveau parcours Métrobus emprunte des rues existantes; 15) de conserver l'espace sous le boulevard Laurier sans construction afin d'y permettre la construction éventuelle d'un métro.

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
62	Membre de Québec Arbres	<ul style="list-style-type: none"> - Demande : l'adoption d'une politique de l'arbre; des espaces verts protégés, insérés dans la trame urbaine et accessibles à moins de 500 m pour tous les résidants; des boisés urbains mis en réseau par des corridors verts. 	<i>Appuie le mémoire de Québec Arbres (intervention # 61).</i>
63	Administratrice du conseil de quartier de Sillery et de Québec Arbres	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme que les bâtiments sans marge de recul sur le boulevard Laurier créeront de forts vents et que les forts gabarits ne sont pas conviviaux pour les piétons. - S'oppose à l'ouverture de la rue Charles-Huot sur le boulevard Laurier et de la rue des Forges vers l'Université Laval, car cela créera du transit routier dans les quartiers résidentiels; - Demande : des sentiers piétonniers invitants qui offrent de l'ombre aux usagers; la bonification du paysage de l'arrivée des ponts; du stationnement souterrain; une meilleure desserte du transport en commun. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
71	Administratrice du conseil de quartier de la Cité Universitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Rappelle qu'il faut être vigilant quant à la pollution lumineuse. - Suggère que la Ville se porte acquéreuse des terrains le long des voies rapides qui se libéreront pour y aménager du logement social. - Demande qu'une attention particulière soit portée à la finition du faite des bâtiments en hauteur et de considérer l'aménagement de toits verts. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
75	Administratrice du conseil de quartier de Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> - Le conseil de quartier de Saint-Louis adhère aux orientations du PPU, mais fait plusieurs recommandations qui sont présentées dans un mémoire et oralement par les autres administrateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommande : <ul style="list-style-type: none"> de densifier en évitant la congestion; de densifier en préservant la qualité de vie; de densifier en préservant la mixité sociale. <p>Sur la mobilité durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommande : <ul style="list-style-type: none"> d'encourager la mixité des fonctions (commerces de proximité); d'améliorer les axes piétonniers vers les principaux lieux d'activités; d'accorder une attention particulière au développement de réseaux de pistes cyclables à vocation utilitaire; d'introduire des aménagements urbains rapidement dans les quartiers résidentiels pour diminuer la vitesse des véhicules et minimiser le trafic de transit afin d'accroître la sécurité des piétons et cyclistes. <p>Sur la modulation du PPU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonifier le PPU par un plan d'action identifiant la séquence du développement, les priorités, les ententes, les budgets, les indicateurs de suivi, etc.). <p>Sur le secteur des ponts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommande : <ul style="list-style-type: none"> que la porte d'entrée de la ville, l'avenue des Hôtels, soit assujettie au contrôle architectural de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec; que la zone entourant l'Aquarium, comprenant également un boisé, garde l'affectation « parcs et espaces verts »; d'évaluer l'opportunité de conserver la zone de stationnement située sur l'avenue des Hôtels en tant que stationnement incitatif, qui doit cependant faire l'objet d'un aménagement paysager important; de subdiviser la zone M_P1 en 3 parties, dont les hauteurs prévues passeraient progressivement de 48 m (12 étages) à 22 m (6 étages); de limiter à 16 m (4 étages) au-dessus du niveau du chemin Saint-Louis toutes les zones

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
			<p>en bordure immédiate du chemin Saint-Louis, avec une marge de recul d'au moins 18 m; que la hauteur maximale dans l'aire M_P2 soit abaissée à 22 mètres (6 étages) de façon à ne pas priver les résidences de l'ensoleillement à cause de leur orientation; d'appliquer une progression de 3 étages puis de 4 étages, dans la partie de la zone R_P2 longeant les maisons unifamiliales des rues Père-Marest et Chamballon.</p> <p>Sur le secteur multifonctionnel régional Laurier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommande de réduire la hauteur maximale dans la zone à l'entrée du secteur des ponts (ancienne auberge des Gouverneurs) à 48 m afin de tenir compte des zones adjacentes de 22 et 40 m. <p>Sur le secteur mixte de l'Église/De Rochemelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommande : <ul style="list-style-type: none"> d'accorder plus d'importance à la sécurité des piétons et cyclistes se rendant à l'école et aux infrastructures sportives en réalisant les aménagements appropriés; d'interdire tout restaurant sur le boulevard Hochelaga entre la route de l'Église et l'autoroute Henri IV, de même que sur la future rue Andrée-P.-Boucher. <p>Sur le secteur résidentiel Saint-Denys</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le conseil de quartier de Saint-Louis appuie l'ensemble du mémoire déposé par le comité regroupement Citoyens PPU plateau centre de Sainte-Foy, à l'exception du paragraphe relatif au 1075, rue Landry et 2846, rue Wilfrid-Légaré. - Affirme être témoin d'un développement urbain fait sur mesure pour les entrepreneurs et pour augmenter les revenus fonciers de la Ville, au détriment de la qualité de vie des citoyens. - Le conseil de quartier demande aux élus et administrateurs de tenir compte : <ul style="list-style-type: none"> • de l'avis de la population; • de la vraie qualité de vie à offrir aux citoyens actuels et futurs; • de l'échelle humaine; • de l'harmonisation des lieux physiques; • des conséquences de la mise en œuvre pour avoir une bonne synchronisation des travaux.

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
76	Administrateur du conseil de quartier de Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme qu'avec la densification, le nombre de voitures dans le secteur s'accroîtra compte tenu la mauvaise desserte en transport collectif. - Demande : un développement concerté et un phasage des constructions afin de respecter la qualité de vie des résidants actuels; que la densification soit faite en tenant compte de la qualité de vie des résidants, notamment en regard du bruit des travaux, de la perte d'ensoleillement et du stationnement sur rue; que la Ville expose le moins possible la population à des problèmes de santé et qu'elle localise les nouvelles constructions loin des autoroutes. 	Voir mémoire du conseil de quartier de Saint-Louis (intervention #75).
77	Administrateur du conseil de quartier de Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> - Demande : l'implantation immédiate de noyaux de commerces de proximité dans les quartiers; de faciliter les accès aux centres d'achats et autres points d'intérêt à pied avec la mise en place d'espaces de marches conviviaux; un plan d'action accompagnant le PPU et qui précisera la séquence du développement, le budget, les partenaires, la planification temporelle des investissements publics et des indicateurs de suivi; que la Ville mette en place des mesures pour éviter la gentrification du secteur et pour assurer la mixité des modes de tenure et des types d'habitation. 	Voir mémoire du conseil de quartier de Saint-Louis (intervention #75).
80	Administrateur du conseil de quartier de Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> - Le PPU devrait être développé davantage avec des analyses démographiques, sociologiques et d'impacts sur la circulation. - Regrette que le PPU n'émette aucune préoccupation quant aux impacts pour les résidants des secteurs 	Voir mémoire du conseil de quartier de Saint-Louis (intervention #75).

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		<p>avoisinants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande : de tenir compte de l'avis de la population, d'assurer la qualité de vie des résidants actuels et futurs et de respecter l'échelle humaine; l'élaboration d'une séquence de mise en place pour assurer la synchronisation des développements; de ne pas trop accommoder les promoteurs au détriment de l'âme de la Ville et de la qualité de vie des résidants. 	
85	Résidante de la route de l'Église	<ul style="list-style-type: none"> - Demande si le potentiel de nouvelles habitations et nouveaux commerces prévus par le PPU a été calculé. - Questionne le fait d'implanter le tramway au centre du boulevard Laurier. - Regrette que les cyclistes soient ignorés sur le boulevard Laurier et que les trottoirs aient seulement une largeur de 3 m. - Ne trouve pas que le PPU met de l'avant une vision où l'espace accaparé par l'automobile est réduit. - Demande des mesures pour réduire le bruit routier et autoroutier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Souligne la disproportion entre le potentiel de croissance de la population du quartier et le potentiel de mobilité. - Juge qu'il n'y a pas assez d'espaces réservés aux piétons sur le boulevard Laurier et que le tramway ne devrait pas être au centre du boulevard. - Demande des mesures pour réduire le bruit en provenance du réseau routier, notamment aux abords des ponts. - Indique que l'arrivée du tramway devrait être une occasion de repenser les déplacements et pour réduire la place de l'automobile et que le PPU ne va pas dans ce sens.
87	Résidante du quartier Saint-Yves	<ul style="list-style-type: none"> - Apprécie la vision d'aménagement, mais émet des doutes quant aux constructions dans les zones de transition. - Suggère la transparence dans la sélection des projets et le recours à des concours d'architecture pour certains terrains, notamment sur l'îlot Lapointe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprécie la vision d'aménagement du PPU. - Le zonage dans les zones de transition ne garantira pas des constructions de haute qualité (les constructions réalisées à ce jour ne contribuent pas à l'amélioration du paysage et de la forme urbaine). - Suggère des concours d'urbanisme ou d'architecture et une transparence du processus de

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		<ul style="list-style-type: none"> - Demande : des standards de construction durable; du logement abordable. 	<p>sélection, notamment pour les terrains de l'îlot Lapointe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande : que soient imposées des mesures obligatoires de constructions écologiques pour chaque nouveau projet; des mesures pour obliger les promoteurs à construire du logement social (exemple de Stuttgart, Allemagne);
89	Représentant de Accès transports viables	<ul style="list-style-type: none"> - Accueille favorablement les orientations du PPU; - Remarque que plusieurs propositions du PPU vont à l'encontre de la mobilité durable (notamment l'absence d'un axe cyclable sur Laurier) - Demande : un développement urbain durable et une qualité de vie urbaine; la mise en place de plan de circulation pour éviter la circulation de transit dans les quartiers; des aménagements favorables aux piétons et aux cyclistes; que l'amélioration du transport en commun se fasse rapidement et qu'on n'attende pas la venue du tramway. 	<ul style="list-style-type: none"> - En accord avec l'objectif d'accroître la part modale des transports collectifs et actifs; - Rappelle l'importance d'une densification conviviale pour contrer l'étalement urbain; - Recommande de : favoriser un cadre bâti à l'échelle humaine et une mixité des fonctions; d'assurer une diversité d'offre résidentielle, ainsi que la présence de logements abordables; d'assurer l'accessibilité des commerces de proximité par des modes alternatifs à la voiture; d'interdire le stationnement en façade et de contraindre les propriétaires d'aménager les accès aux bâtiments à proximité des trottoirs; de perméabiliser les îlots par des sentiers cyclables et piétonniers et de faciliter la traversée des artères; de convertir l'autoroute Robert-Bourassa et du boulevard Laurier dans le secteur des ponts en boulevard urbain, tout en évitant que cela ait des impacts négatifs sur les quartiers limitrophes; d'assurer le verdissement des espaces extérieurs; l'adoption de règlements sévères en matière de normes de stationnement; l'adoption d'un plan de circulation qui couvre plus large que le territoire du PPU, afin d'éviter le débordement de la circulation dans les quartiers résidentiels; une hiérarchisation rigoureuse du réseau routier; le recours à des mesures d'apaisement de la circulation; une gestion différenciée des modes de transport; que les accès aux stationnements souterrains se fassent en limitant les impacts sur les quartiers résidentiels; l'aménagement de trottoirs des deux côtés de chaque rue du secteur;

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
			<p>d'assurer la convivialité des lieux publics pour les piétons;</p> <p>de réduire au maximum la dimension des intersections;</p> <p>l'aménagement de refuges sur les terre-pleins centraux des artères;</p> <p>de réduire le temps d'attente pour les phases piétonnes des feux de circulation;</p> <p>d'investir dans l'augmentation du nombre de kilomètres de voies cyclables et dans l'amélioration de la connectivité du réseau;</p> <p>d'intégrer systématiquement des voies cyclables sur les artères et collectrices;</p> <p>l'amélioration immédiate de la desserte en transport en commun;</p> <p>l'aménagement immédiat de voies en site propre sur le boulevard Laurier qui pourront être utilisées par les autobus en attendant le tramway;</p> <p>le maintien et l'ajout de voies réservées sur Laurier et des Quatre-Bourgeois;</p> <p>de minimiser les distances de marche pour accéder aux stations de transport collectif, d'assurer le confort des usagers aux points d'attente et de fournir des supports à vélo à proximité des stations.</p>
91	Représentant de Vivre en ville	<ul style="list-style-type: none"> - Trouve les orientations du PPU intéressantes et souligne le défi de faire une densification à l'échelle humaine. - Offre ses services à la Ville de Québec. - Rappelle l'importance d'une approche concertée et d'un phasage rigoureux pour éviter les conséquences fâcheuses pour les résidents du secteur; - Demande : <ul style="list-style-type: none"> une meilleure localisation des services de proximité; des milieux agréables pour les cyclistes et les piétons; la présence de basiliaires sur les grandes artères; des normes de stationnement plus sévères; des voies réservées aux autobus sur des artères parallèles à Laurier, malgré la présence du tramway. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'ensemble, les orientations proposées par la Ville apparaissent pertinentes. - En faveur de la densification, mais demande une attention particulière à l'échelle humaine du développement immobilier. - Recommande : <ul style="list-style-type: none"> des usages mixtes (services de proximité) au cœur même des quartiers résidentiels, notamment dans le quartier Saint-Denys, à proximité de la rue Wolfe; d'aménager une traverse de l'autoroute Robert-Bourassa à l'intersection de la rue de la Foresterie; de créer sur le boulevard Laurier des lieux prioritaires et des placettes pour concentrer et favoriser l'animation de l'espace public de privilégier la construction de basiliaires sur Laurier pour préserver l'échelle humaine; de fixer un seuil maximal plutôt que minimal pour le nombre de cases de stationnement; d'accélérer le redéveloppement des grands stationnements de surface et de multiplier les parcours piétonniers permettant de franchir les grands îlots; d'éviter le partage avec les autobus de l'emprise réservée au tramway; - Vision qui doit être globale : pour assurer l'acceptabilité sociale du projet, le développement immobilier doit être accompagné d'investissements publics dans les

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
			<p>infrastructures (tramway, piétons, etc.).</p> <p>- Offre ses services et son expertise.</p>
92	Résidant de la rue Sasseville	<ul style="list-style-type: none"> - Souligne que la pression immobilière engendrée par le PPU a fait augmenter la valeur foncière des propriétés de 90 %, ce qui cause une hausse du fardeau foncier (taxes) pour les résidants. - Juge la situation abusive et indique qu'à termes, les résidants devront quitter. - Demande que la Ville intervienne pour faire cesser ce fardeau foncier injustifié. 	<p><i>Aucun mémoire déposé.</i></p>
93	Représentant de l'Association du design urbain du Québec	<ul style="list-style-type: none"> - Souligne le manque de connectivité et de lisibilité du territoire. - Recommande : que les rues ne soient pas aménagées seulement en pensant aux voitures, mais plutôt en pensant à tous les usagers; que les liens dans le quartier Saint-Denys ne soient pas que des sentiers, mais plutôt des rues partagées entre tous les usagers. 	<ul style="list-style-type: none"> - La Ville doit s'attaquer encore plus en profondeur aux problèmes de congestion automobile sur le boulevard Laurier et de connectivité urbaine entre certains secteurs, dont le campus universitaire et l'école De Rochebelle. - L'ADUQ salue la volonté de la ville de faire du plateau un lieu vivant où la qualité de vie prédomine et que les citoyens s'approprient. - Recommande : de contrer le problème de congestion sur le boulevard Laurier autrement qu'en cloisonnant les modes de transports actifs de la circulation automobile; de concevoir la rue autrement afin de desservir des voitures, tout en étant agréable à fréquenter pour les piétons et cyclistes; de concevoir la rue en espace partagé; de régler le manque de convivialité du boulevard Laurier par l'élargissement de l'emprise totale afin de créer une esplanade verte et ainsi éloigner les piétons de la rue; de rencontrer les objectifs visés pour le boulevard Robert-Bourassa notamment par l'aménagement de voies plus étroites, par une implantation des bâtiments en relation avec l'artère et par l'aménagement de carrefours; que la Ville affirme encore plus sa volonté d'innover en matière d'aménagement et de design sur les plans esthétiques, fonctionnels et de la durabilité; que le secteur soit soumis à la juridiction de la Commission de conservation et d'urbanisme

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
			<p>de Québec;</p> <p>de prévoir une planification en profondeur en termes de design urbain ancrée dans une vision globale du plateau centre de Sainte-Foy.</p> <p>- La Ville doit prendre en main son rôle de maître d'œuvre quant à la vocation des espaces publics stratégiques qui seront en relation avec le bâti riverain, les activités et les fonctions qui contribuent à l'animation et l'intensification de la ville.</p>
98	Résidante	<ul style="list-style-type: none"> - Rappelle l'importance de l'harmonisation architecturale et déplore que certains matériaux foncés, actuellement à la mode, ne s'harmonisent pas avec l'environnement et contribuent aux îlots de chaleur. - Indique que la desserte en transport en commun dans le secteur, surtout dans un axe nord-sud, est déficiente. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
109	Résidant du quartier Sillery	<ul style="list-style-type: none"> - Ne voit pas le lien entre les différentes propositions du PPU, qui sont généralement intéressantes. Il manque une vision d'ensemble et un phasage à long terme. - Regrette que l'Université Laval et les établissements scolaires demeurent isolés. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>

COMMENTAIRES RELATIFS AU SECTEUR MULTIFONCTIONNEL RÉGIONAL LAURIER

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
2	Représentant du comité de valorisation de Saint-Yves	<ul style="list-style-type: none"> - Les citoyens sont les spécialistes dans leur quartier; - Trop d'étages vont rompre l'équilibre; - Demande 5 étages sur l'îlot Lapointe afin d'avoir un gabarit respectable pour les citoyens. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
4	Résidant de l'îlot Lapointe	<ul style="list-style-type: none"> - Accepte le fait qu'il est inutile de s'opposer au PPU. Il a fait son deuil et quittera. - Demande que le développement ne soit pas fait de façon « sauvage » sur l'îlot Lapointe et que le départ des résidants actuels soit fait en douceur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande : de garantir aux 19 résidants de l'îlot Lapointe que leur départ sera facilité, que le développement ne se fera pas de façon sauvage et qu'il permettra un dénouement positif humain et financier; que seuls les projets couvrant l'entièreté des segments est ou ouest de l'îlot Lapointe ne soient autorisés; que, dans la zone M_L9, la superficie des commerces ne soit pas limitée à 200 m², en autant que l'accès à ces commerces soit exclusivement via le boulevard Laurier et que les commerces aient façade sur le même boulevard, sans lien routier avec les rues Lapointe, Sauvé et Jean-De Quen; que la surface affectée au commercial puisse s'étendre sur 2 étages sur l'îlot Lapointe, et ce dans les bâtiments ayant façade sur le boulevard Laurier; que la hauteur de 10 étages au sud du boulevard Laurier soit considérée comme un minimum et que seul l'angle d'éloignement limite la hauteur permise.
7	Hôtelier	<ul style="list-style-type: none"> - Indique que le droit d'élévation du restaurant-hôtel L'Ozone est réduit par le PPU. - Demande que la hauteur permise sur le lot du restaurant-hôtel L'Ozone soit de 29 étages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande que la hauteur maximale permise sur le lot 2 012 287 soit de 110 m (29 étages), ce qui permettrait de proposer un éventuel projet mixte incluant des résidences à prix abordable et d'assurer une transition avec les zones adjacentes,
16	Résidant de la rue Charles-Huot	<ul style="list-style-type: none"> - Salue le maintien du statu quo sur le versant est de la rue Charles-Huot, mais questionne la cohérence de permettre 13 m et 3 étages sur le versant ouest. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		<ul style="list-style-type: none"> - Demande le maintien du caractère unifamilial sur les 2 versants de la rue Charles-Huot. 	
19	Résidant du quartier Saint-Yves	<ul style="list-style-type: none"> - Ne s'oppose pas à la densification, tant que c'est fait avec discernement. - Indique que les changements proposés auront des conséquences pour le quartier : destruction du couvert végétal, circulation accrue sur Charles-Huot, etc. - Affirme que même si un PPU n'est pas susceptible d'approbation référendaire, l'opinion des citoyens doit être prise en compte. - Juge que la limite du PPU a été déterminée de manière arbitraire. - Demande : que l'îlot Lapointe soit uniquement à vocation résidentielle; que les rues Charles-Huot et Nelles soient exclues du territoire du PPU, qu'on n'y permette que 2 étages, avec les marges actuelles, et que le bâtiment de l'Union canadienne détermine la limite est du territoire. 	<p><i>Dépose une pétition de 600 noms.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Souligne la perte de la vocation résidentielle unifamiliale. - Déploire : l'abattage d'arbres et la destruction du couvert végétal; l'accroissement de la circulation sur la rue Charles-Huot et les rues adjacentes; la création d'un précédent; la délimitation arbitraire du territoire du PPU (crainte de voir s'étendre ces changements au reste du quartier). - La construction de logements et condos de luxe restreint l'accès à la propriété. - La limite ne correspond pas à la frontière historique entre Sillery et Sainte-Foy, ni à la démarcation physique constituée par l'Union canadienne, l'église Saint-Yves et l'école Saint-Yves. - Recommande : de limiter à la vocation résidentielle les immeubles projetés sur le boulevard Laurier dans le secteur de l'îlot Lapointe. que la ligne représentée par les terrains de l'Union canadienne, de l'église Saint-Yves et de l'école Saint-Yves constitue la limite est des changements de zonage prévus par le PPU; le maintien d'une hauteur maximale de 2 étages, ainsi que des marges et du pourcentage d'aire verte actuels sur la rue Charles-Huot et la rue de Nelles.
20	Résidante du versant sud de la rue Lapointe	<ul style="list-style-type: none"> - En accord avec le fait d'abaisser le nombre d'étages maximal à 2 sur le versant sud de Lapointe. - En accord avec le principe de l'angle d'éloignement, mais suggère de réduire cet angle (passer de 2 à 10 étages sur un seul îlot ne respecte pas les dimensions humaines). 	<p><i>Aucun mémoire déposé.</i></p>

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		<ul style="list-style-type: none"> - Affirme que la mixité et la densité feront augmenter la circulation de transit. - Demande, sur l'îlot Lapointe, la réduction des gabarits et des usages uniquement résidentiels. 	
22	Résidant de la rue Joseph-Kaeble	<ul style="list-style-type: none"> - Ne comprend pas comment la densification ne créera pas de bouchons sur le boulevard Laurier. - Ne comprend pas la pertinence du tramway et considère qu'il s'agit d'une utopie. - Affirme que l'augmentation du trafic sur les artères aura des conséquences négatives dans les quartiers résidentiels attenants. - Déploire que les enfants ne marchent plus pour aller à l'école. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
26	Résidant du quartier Saint-Yves	<ul style="list-style-type: none"> - Demande si la Ville de Québec a les moyens et la volonté d'imposer des standards minimums quant à la qualité architecturale. - Affirme qu'il faut harmoniser les structures sur le boulevard Laurier, sans quoi l'entrée de la ville sera laide. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
27	Résidante du versant sud de la rue Lapointe	<ul style="list-style-type: none"> - Demande : que la rue Lapointe soit uniquement résidentielle, à l'exception de garderies et de logements pour aînés; que la rue Lapointe soit à priorité piétonnière; une gradation de 3 à 6 étages sur l'îlot Lapointe; que les commerces ayant pignon sur le boulevard Laurier soient des commerces de proximité sans accès automobile. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommande : d'imposer un usage résidentiel exclusif sur la rue Lapointe (à l'exception d'une garderie) incluant une résidence pour personnes âgées, du logement multirésidentiel locatif et du logement abordable; de transformer la rue Lapointe en voie à priorité piétonnière ou à circulation partagée; de construire des bâtiments en gradation des hauteurs allant, du sud au nord, de 3 à 6 étages, avec des cours intérieures; de diminuer la hauteur à 6 étages sur le boulevard Laurier pour être en continuité avec le CHUL et l'édifice à bureau au coin de la rue Sauvé; de créer une bande verte qui traverse l'îlot Lapointe en enlignement avec les rues

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
			<p>Bernardin-Morin et Général-Allard;</p> <p>de réserver le rez-de-chaussée des immeubles de l'îlot Lapointe donnant sur le boulevard Laurier à des services de proximité de petite surface et sans accès automobile;</p> <p>de prévoir des usages qui ne génèrent pas de circulation automobile additionnelle;</p> <p>de prévoir un stationnement souterrain avec un accès par le nord seulement;</p> <p>de s'inspirer du quartier Montcalm.</p> <p>de s'assurer que les travaux soient réalisés de façon respectueuse (bruit, heures de travail, circulation);</p> <p>de préserver, consolider et sécuriser les voies piétonnes reliant les zones du PPU;</p> <p>- Affirme que des bâtiments de 3 étages sont tout à fait acceptables dans un quartier près d'un centre-ville, comme Montcalm.</p> <p>- Dépôt de 3 documents complémentaires.</p>
28	Résidant de la rue Wilfrid-Pelletier	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme que le fait que le secteur des autoroutes soit de l'affectation « parcs et espaces verts » fausse la proportion d'espaces verts qu'il y aura sur le territoire; - Demande que le boulevard Laurier conserve son emprise actuelle (75 m) afin qu'il y ait suffisamment d'espace pour des voies de transports collectif et actif. 	Aucun mémoire déposé.
34	Administratrice du conseil de quartier de Sillery	<ul style="list-style-type: none"> - Indique que la construction de 6 étages au coin de la rue Charles-Huot et du boulevard Larurier générera du stationnement sur rue. - Demande : <ul style="list-style-type: none"> de connaître la date à laquelle l'inclusion de Charles-Huot dans le territoire a été rendue publique; que la rue Charles-Huot ne soit pas ouverte sur le boulevard Laurier; des trottoirs dans les quartiers. 	Aucun mémoire déposé.

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
35	Résidant du quartier Saint-Yves	<ul style="list-style-type: none"> - Demande combien de véhicules supplémentaires circuleront sur le boulevard Laurier suite à la densification. - Affirme que le PPU générera approximativement la circulation de 4000 véhicules supplémentaires dans les rues des quartiers Saint-Louis-de-France et Saint-Yves. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
36	Résidant du quartier Saint-Yves	<ul style="list-style-type: none"> - En accord avec l'intégration de la zone R_L3 à la zone R_L5. - Affirme que le fait de permettre jusqu'à 29 étages aux intersections du boulevard Laurier ne permettra pas de faire une belle entrée de ville. - Donne l'exemple de la ville de Washington qui n'a pas plus de 6 étages. - Demande de réduire les hauteurs maximales permises sur le boulevard Laurier afin d'avoir une ville à dimension humaine. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
40	Résidant de la rue Charles-Huot	<ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture de Charles-Huot et les édifices en hauteur à l'intersection du boulevard Laurier créeront un phénomène d'érosion dans le quartier (« pilule toxique pour mon quartier »). - Demande : que la hauteur maximale permise du côté ouest de la rue Charles-Huot soit abaissée à 2 étages; qu'à l'intersection du boulevard Laurier, on autorise quelque chose de plus modeste que du 6 étages; que la mixité fonctionnelle ne soit pas permise sur la rue Charles-Huot. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
42	Résidant de l'îlot Lapointe	<ul style="list-style-type: none"> - Demande que la Ville assure la libre concurrence pour le redéveloppement de l'îlot Lapointe et pour assurer la qualité architecturale des projets. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
43	Résidant	<ul style="list-style-type: none"> - Indique que les gabarits de l'îlot Lapointe sont trop élevés. - Affirme que les conséquences négatives du PPU sur les zones externes n'ont pas été considérées. - Demande : qu'il n'y ait pas d'usages commerciaux sur l'îlot Lapointe; que des mesures d'apaisement soient installées dans le quartier Saint-Yves afin de mitiger les conséquences négatives de l'augmentation de la densité et de la circulation. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
44	Résidant du quartier Saint-Yves, près de l'îlot Lapointe	<ul style="list-style-type: none"> - S'oppose à une hauteur de 10 étages sur l'îlot Lapointe, car cela brimera l'ensoleillement des quartiers résidentiels attenants. - Affirme que d'avoir permis 10 étages sur la route de l'Église est une erreur de l'administration et que cette erreur sera répétée dans le quartier Saint-Yves. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
51	Résidant de l'îlot Lapointe	<ul style="list-style-type: none"> - S'informe si le versant sud de la rue Lapointe est effectivement abaissé à 2 étages. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
53	Résidant de la rue Louvigny	<ul style="list-style-type: none"> - S'inquiète du prolongement de la rue Sasseville vers le secteur des ponts, car il croit que cela obligera l'expropriation des résidents sur la rue Louvigny. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
55	Résidant de la rue Ménard	<ul style="list-style-type: none"> - Le PPU présente des éléments intéressants pour les citoyens, mais est davantage collé aux intérêts des promoteurs. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		<ul style="list-style-type: none"> - Les citoyens sont craintifs face au lobby de la SSQ pour faire modifier le zonage en sa faveur (considérant qu'elle est propriétaire d'une dizaine de résidences sur l'îlot Lapointe). - A de la difficulté à croire que le boulevard Laurier sera un jour à l'image de ce qui est présenté. - Demande que la Ville écoute et réponde aux demandes des citoyens quant à la réduction des gabarits des constructions sur l'îlot Lapointe. 	
56	Résidant	<ul style="list-style-type: none"> - La densification entraînera l'augmentation de la circulation de transit dans le quartier Saint-Yves, où il y a de plus en plus de familles. - Demande une planification rigoureuse des transports. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
58	Résidant de la rue Noury	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme ne pas être contre la densification. - Déplore qu'aucune étude préalable mesurant les impacts de la densification sur la circulation du boulevard Laurier, du chemin Saint-Louis et de la route de l'Église n'ait été faite au préalable. - Demande à ce que l'adoption du PPU soit repoussée jusqu'à ce qu'on ait des données relatives à l'augmentation de la circulation. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
64	Membre du Comité de valorisation de Saint-Yves	<ul style="list-style-type: none"> - S'oppose à l'usage commercial sur l'îlot Lapointe; - Demande : que les stationnements de l'îlot Lapointe soient en totalité intérieurs; que les accès aux stationnements de l'îlot Lapointe 	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme que le PPU bouleverse en profondeur les quartiers résidentiels à proximité. - S'oppose à des édifices de 10 étages à vocation mixte sur l'îlot Lapointe et de 6 étages sur la rue Charles-Huot, car cela aura des impacts néfastes sur la qualité de vie. - S'inquiète de l'augmentation des problèmes de circulation due à la densification sur Laurier dans le quartier Saint-Yves. Ces problèmes menacent la sécurité des déplacements et la

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		<p>se fassent par le boulevard Laurier et non par les rues des quartiers résidentiels;</p> <p>de réduire la hauteur sur l'îlot Lapointe à 6 étages sur le boulevard Laurier et à 3 étages sur le versant nord de la rue Lapointe;</p> <p>que les grilles en annexe du document soient le plus détaillées possible afin que les résidants soient au fait de ce qu'ils achètent.</p>	<p>qualité de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affirme que les mesures d'apaisement de la circulation mises en place depuis 2006 ne sont pas efficaces. - Recommande : <ul style="list-style-type: none"> une hauteur maximale de 6 étages sur le versant sud de Laurier et de 3 étages sur le versant nord de Lapointe; l'aménagement d'espaces verts et de sentiers piétonniers sur 30 % de l'îlot Lapointe; des usages uniquement résidentiels sur l'îlot Lapointe; l'établissement d'un CPE et d'un centre pour aînés sur l'îlot Lapointe; que seul un remembrement en 2 blocs de l'îlot soit autorisé; que le stationnement soit souterrain et que les accès se fassent uniquement par le boulevard Laurier; que le redéveloppement de l'îlot Lapointe protège les intérêts des résidants du quartier; une meilleure desserte en transport en commun; des mesures pour empêcher la circulation de transit dans le quartier Saint-Yves.
65	Administratrice du conseil de quartier de Sillery	<ul style="list-style-type: none"> - Déploire que le PPU représente peu les demandes du conseil de quartier de Sillery et des citoyens. - Demande : <ul style="list-style-type: none"> une densification à l'échelle humaine; un maximum de 2 étages sur les rues Charles-Huot, Triquet et Nelles et de 6 étages sur le versant sud du boulevard Laurier. 	<p><i>Dépose une résolution du conseil de quartier de Sillery adoptée le 16 octobre 2012.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Affirme que les citoyens de Saint-Yves souhaitent depuis longtemps la limitation des hauteurs des édifices à bureaux. - Affirme que la version du PPU présentée le 27 septembre 2012 ne tient pas compte des demandes faites par les citoyens quant aux hauteurs maximales, aux espaces verts à protéger et à la préservation du caractère résidentiel des quartiers; - Demande : <ul style="list-style-type: none"> que la hauteur maximale permise sur toutes les rues résidentielles au sud de Laurier soit de 10 m; que, sur l'îlot Lapointe, les hauteurs maximales permises soient les suivantes : 22 m (5 étages) sur le versant sud de Laurier et 10 m (2 étages) sur le versant nord de Lapointe; que seuls des usages résidentiels soient autorisés sur l'îlot Lapointe et dans les quartiers au sud de Laurier; que 30 % de l'îlot Lapointe soit réservé à des espaces verts.

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
66	Résidant du quartier Saint-Yves	<ul style="list-style-type: none"> - Déploire que, par le passé, des nouvelles constructions sur le boulevard Laurier aient été autorisées même si elles étaient dérogatoires en termes de hauteurs et de stationnements (exemples SSQ et Jules-Dallaire). - Affirme que les tours en hauteur créent le désarroi des citoyens qui subissent les effets de la circulation de transit. - Demande que le principe du « 10 étages sur Laurier/4 étages dans les quartiers résidentiels » soit remplacé par un principe de « 6 étages sur Laurier/3 étages dans les quartiers résidentiels ». 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
69	Résidant	<ul style="list-style-type: none"> - Demande que le versant ouest de la rue Arthur-Labrie (zone R_P2) soit exclu du PPU et que la rue soit maintenue à 2 étages sur les deux versants afin d'assurer la cohésion du bâti sur Arthur-Labrie. 	<p><i>Dépose une pétition de 25 signatures.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Affirme qu'il y a consensus chez les résidents de la rue Arthur-Labrie quant à sa demande et que cela n'aurait pas d'impact sur l'effet de transition souhaité entre le quartier résidentiel et les constructions en hauteur sur l'avenue des Hôtels; - Demande que le versant ouest de la rue Arthur-Labrie (zone R_P2) soit exclu du PPU et que la rue soit maintenue à 2 étages sur les deux versants afin d'assurer la cohésion du bâti sur Arthur-Labrie.
70	Résidant de la rue Joseph-Keable et membre du Comité de vigilance de Saint-Yves	<ul style="list-style-type: none"> - Demande : que les zones R_L8, R_L9 et R_L10 soient uniquement résidentielles et ne permettent que 2 étages; que le la zone M_L11 soit uniquement résidentielle et ne permette que 3 étages, afin d'assurer une meilleure transition entre le territoire du PPU et la vieille ville. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommande : de mettre en valeur la zone de transition située au nord-ouest de l'avenue Charles-Huot et du boulevard Laurier avec une place et un immeuble résidentiel en gradation avec les hauteurs des édifices de l'Union canadienne et Roland-Giroux (Hydro-Québec/ SSQ); de mettre en valeur la transition vers la zone résidentielle en maintenant un secteur unifamilial à 2 étages sur le versant ouest de Charles-Huot (entre Laurier et Triquet); de maintenir une zone résidentielle unifamiliale à 2 étages sur le versant est de Charles-Huot, du boulevard Laurier jusqu'à Triquet. <p><i>Tableau de modifications proposées aux aires d'affection joint au mémoire.</i></p>

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
74	Résidant	<ul style="list-style-type: none"> - Évoque les problèmes de circulation et de congestion actuels sur le boulevard Laurier, sur les ponts et sur les autoroutes. - Affirme que les édifices en hauteur ont amplifié ce problème dans les dernières années. - Demande : que des édifices de 27 ou 29 étages ne soient pas autorisés à l'intersection du boulevard Laurier et de l'avenue de Lavigerie; que le PPU ne soit pas approuvé tant que des études n'auront pas démontré l'impact minimal de la densification sur la congestion et la circulation; un maximum de 4 étages sur le versant sud du boulevard Laurier. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
79	Administrateur du conseil de quartier de Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme que les tours de 29 étages auront un impact sur les vents et sur l'ensoleillement. - Demande : que la zone M_L1 ne soit pas développée tant que le transport collectif n'aura pas été amélioré; que des voies réservées pour les autobus soient prévues sur le boulevard Laurier; que les abords du boulevard Hochelaga soient sécurisés; que les restaurants soient interdits sur le boulevard Hochelaga entre de l'Église et Henri-IV pour prévenir l'obésité chez les jeunes. 	<i>Voir mémoire du conseil de quartier de Saint-Louis (intervention #75).</i>

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
82	Représentant d'Ivanohe Cambridge (Laurier Québec et Place Sainte-Foy)	<p>- Demande :</p> <p>que les aménagements aux abords des centres d'achats (à l'intention des piétons, art urbain) ne créent pas de préjudices aux locataires actuels. Il souhaite que les accès aux stationnements soient préservés;</p> <p>que la zone Cd/Su_L3 autorise du stationnement hors-sol couvert;</p> <p>que le ratio de stationnement dans la zone Cd/Su_L3 soit : de 1 case par 25 m² pour l'usage commercial et de 1 case par 40 m² pour l'usage bureau;</p> <p>une hauteur maximale de 17 étages à toutes les intersections du boulevard Laurier et que, sur les îlots intérieurs, les hauteurs puissent excéder la limite de 10 étages de 15 %;</p> <p>de reconsidérer les exemples de places publiques pour assurer un meilleur arrimage avec les centres d'achats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Souligne que le pôle commercial Laurier est un atout pour tous les citoyens dans un rayon de 100 km. - En faveur d'une meilleure intégration du piéton entre les ensembles commerciaux et l'introduction d'art urbain, à condition de ne pas créer un préjudice aux locataires riverains à ces rues, de respecter les accès véhiculaires et de ne pas nuire à la desserte en services essentiels. - Rappelle que les cases de stationnement sont vitales pour la clientèle des centres commerciaux. - S'oppose à une exigence de stationnement souterrain ou intérieur à 90 % - En faveur d'une transformation du boulevard Laurier pour améliorer sa convivialité, tant que cela ne nuise pas à la visibilité d'affichage des commerçants, à l'accès au site et à la capacité de stationnement. - S'oppose à la réduction des exigences de stationnement tant que le réseau de transport collectif ne sera pas plus efficace. - Des normes de stationnements trop strictes nuiront à la compétitivité des centres d'achats du boulevard Laurier. - S'oppose à la prescription d'usages commerciaux aux rez-de-chaussée des constructions sur le boulevard Hochelaga et la route de l'Église, dû à la concurrence que cela générera. - En désaccord avec l'aménagement de la placette Laurier Québec. - En accord avec le contrôle architectural par la CUCQ. - Demande : une plus grande flexibilité dans les prescriptions de hauteur et de densité, notamment que 64 m soient permis à toutes les intersections du boul. Laurier et que soit mis en place un mécanisme pour la répartition d'un excédent de 15 % contrôlé pour les îlots intérieurs; que les stationnements hors-sol couverts soient autorisés.

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
81	Résident de la rue Nelles	<ul style="list-style-type: none"> - Se dit inquiet de la perte de qualité de vie déjà entamée dans le quartier Saint-Yves; - Demande : que les deux versants de la rue Lapointe permettent une hauteur maximale de 10 m; que la hauteur maximale sur le boulevard Laurier soit de 22 m ou 5 étages; que 30 % d'espaces verts soit exigé sur l'îlot Lapointe; des mesures pour corriger les effets néfastes de la circulation de transit dans le quartier Saint-Yves. 	<p><i>Dépose une pétition de 217 signatures.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - S'inquiète des problématiques de circulation de transit dans le quartier Saint-Yves qui seront engendrées par la densification; - Demande : que, sur l'îlot Lapointe, 5 étages (22 m) soient permis sur le versant sud du boul. Laurier et que 2 étages (10 m) soient permis sur le versant nord de la rue Lapointe; un maximum de 2 étages (10 m) dans toutes les rues du quartier Saint-Yves touchées par le PPU; que 30 % des espaces constructibles de l'îlot Lapointe soient aménagés en espaces verts et qu'il y ait une obligation d'harmonisation architecturale sur ces terrains; des usages uniquement résidentiels sur l'îlot Lapointe (autant du côté Laurier que du côté du quartier résidentiel) et dans les rues du quartier Saint-Yves.
83	Résidant	<ul style="list-style-type: none"> - Se préoccupe du confort des piétons et des rafales de vent qui seront engendrées par les bâtiments en hauteurs; - Demande si des simulations microclimatiques ont été faites; - Suggère la mise en place de tunnels pour relier les centres d'achats. 	<ul style="list-style-type: none"> - La sécurisation des passages piétonniers se fait au détriment du flot de véhicules. - Les aléas de la météo nuisent à favoriser les déplacements piétonniers. - Recommande : d'installer un immense mur brise-vent à l'entrée de la ville soit sous la forme de tours à bureaux intégrées aux futures bretelles d'autoroutes ou en implantant des éoliennes; d'installer dans le secteur des centres d'achats des tunnels préfabriqués à effleurement de la chaussée offrant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et favorisant l'accès aux stationnements souterrains des bâtiments voisins inutilisés à certaines heures sans devoir porter son manteau.
90	Résidante du quartier Saint-Louis-de-France	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme que les édifices de 10 étages ou plus nuisent à la qualité de vie en privant d'ensoleillement les résidences voisines, en créant de forts vents et en engendrant de la circulation de transit; - Demande : que le PPU ne soit pas adopté avant que des études sur les impacts de la densification sur le trafic ne 	<p><i>Aucun mémoire déposé.</i></p>

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		<p>soient réalisées; qu'aucune construction de plus de 4 étages ne soit autorisée sur le versant sud du boulevard Laurier avant que des études viennent en démontrer l'impact minimal sur l'ensoleillement et les vents.</p>	
99	Résidant de la rue d'Argenteuil	<ul style="list-style-type: none"> - Déplore qu'avant même le début des consultations publiques, des tours de 10 étages aient été construites, alors que les promesses quant à la modération de la circulation de transit dans le quartier Saint-Yves n'ont pas encore été réalisées. - Souligne que les usages « bars » et « restaurants » génèrent du stationnement sur rue dans les quartiers résidentiels, ainsi que d'autres nuisances. - Indique que des bâtiments de 10 étages sur le boulevard Laurier nuiront à l'ensoleillement. - Remet en question la légitimité du processus de consultation publique. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
101	Résidant du quartier Saint-Yves	<ul style="list-style-type: none"> - Le PPU est un pas dans la bonne direction, mais c'est un exercice incomplet et la densification est mal planifiée. - La démarche du PPU est biaisée, car les images présentées dans le document ne représentent pas la réalité (ex. : images de l'îlot Lapointe). - Affirme que le boulevard Laurier est déjà saturé et demande des exercices de modélisation de la circulation sur 5 ou 10 ans. - Demande des voies cyclables sur le boulevard Laurier. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
102	Résidante	<ul style="list-style-type: none"> - Les propriétaires de bungalows sont en péril, car ils seront entourés de bâtiments en hauteur. - Affirme que lors de l'achat, les propriétaires ne s'attendaient pas à de telles modifications. - Affirme qu'il est difficile pour les résidants actuels de se faire écouter. - Suggère qu'on attende la mise en place du tramway avant de procéder à la densification. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
104	Résidant de la rue du Sieur-d'Argenteuil	<ul style="list-style-type: none"> - Pour assurer le succès du PPU, le projet doit être compris, appuyé et voulu par les résidants; - Demande : de ne jamais répéter les erreurs posées lors de l'émission des permis pour l'édifice de La Capitale; de ne pas réduire les normes de stationnement pour les édifices en hauteur, car cela créera des problèmes de stationnement dans les quartiers résidentiels; que les accès aux stationnements ne se fassent pas par les rues résidentielles; que les heures normales de construction soient respectées. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
106	Résidant de la rue du Sieur-d'Argenteuil	<ul style="list-style-type: none"> - Déploire que les promesses de mesures d'atténuation dans le quartier Saint-Yves faites en 2010 ne se soient pas encore concrétisées. - Remet en question la légitimité du processus de consultation publique. - Affirme que la desserte en transport collectif n'est 	<p><i>Dépose trois pétitions (20 signatures chaque).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappelle les problèmes de circulation, de stationnement et sur la qualité de vie engendrés par la construction de l'édifice La Capitale. - Affirme que les plaintes quant aux nuisances générées par la construction de l'édifice La Capitale n'ont pas été prises au sérieux par la Ville et le SPVQ. - Affirme que les mesures d'apaisement de la circulation pour les rues d'Argenteuil,

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		<p>pas adéquate.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande : que les accès aux bâtiments se fassent uniquement par le boulevard Laurier; de ne pas réduire les normes de stationnement et que des stationnements soient prévus en nombre suffisant pour les commerces et utilisateurs des édifices du versant sud de Laurier; que le PPU ne soit pas adopté tant que des études sur les effets de la densification sur la circulation n'auront pas été réalisées; qu'aucun édifice en hauteur ne soit construit sur le versant sud de Laurier tant que des études de vents n'auront pas été réalisées. 	<p>Fontenay et Rouville promises par la Ville en 2010 se font toujours attendre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remet en question la légitimité du processus de consultation publique. - Rappelle l'importance de l'ensoleillement, indique que celui-ci est grandement réduit dû aux constructions de 10 étages sur de l'Église et que cela réduit la qualité de vie des résidents actuels. - Indique que les édifices de fort gabarit entraînent une forte circulation dans les quartiers résidentiels. - Demande : que les élus ne donnent pas suite au PPU tant que des études de circulation ne viennent confirmer l'impact limité de la densification; de ne pas autoriser plus de 4 étages sur le versant sud de Laurier tant que des études ne viennent confirmer l'impact limité des constructions sur les vents, l'ensoleillement, la sécurité et la qualité de vie; de ne pas autoriser des constructions de 25 et 27 étages à l'intersection de Laurier et Lavigerie ; que les accès aux stationnements des nouvelles constructions se fassent uniquement par le boulevard Laurier; que les normes de stationnement ne soient pas diminuées et qu'un nombre de cases de stationnement suffisant soit exigé pour répondre aux besoins de tous les usagers des nouvelles constructions; que soit privilégiée la qualité de vie des résidents plutôt que le tourisme.
107	Résidente de l'avenue Lavigerie	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme que la circulation de transit dans les quartiers résidentiels a augmenté et que l'avenue de Lavigerie est devenue un boulevard. - Demande ce qui pourrait être fait, car ce n'est plus agréable d'y vivre dû à la circulation rapide et l'absence de présence policière. 	Aucun mémoire déposé.

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
116	Résidant	<ul style="list-style-type: none">- Demande si l'accès au boulevard Laurier par le nord de la rue d'Argenteuil sera fermé.- Demande si le PPU est susceptible d'approbation référendaire.	<i>Aucun mémoire déposé.</i>

COMMENTAIRE RELATIF AU SECTEUR DE RECHERCHE ROBERT-BOURASSA

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
17	Représentant de la CADEUL	<ul style="list-style-type: none"> - Se préoccupe de l'impact du PPU sur l'accessibilité au logement abordable pour les étudiants de l'Université Laval. - Demande des études d'impact sur l'accessibilité au logement et la mise en place de mesures pour maintenir la mixité sociale. - Est en désaccord avec le changement de vocation des terrains agricoles de l'Université Laval, qui pourraient être utilisés pour développer une expertise en agriculture urbaine. - Demande à ce que l'autoroute Robert-Bourassa soit transformée en réel boulevard urbain où le transport actif est favorisé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Met de l'avant les préoccupations des étudiants de l'Université Laval. - Craint que la densification, le réaménagement du boulevard Laurier et la venue du tramway aient des effets néfastes sur la valeur foncière et incidemment sur les coûts et l'accessibilité aux unités locatives pour les étudiants. - Demande que la Ville favorise la mixité sociale et les projets de développement résidentiel à vocation sociale à proximité de l'Université Laval. - Recommande : <ul style="list-style-type: none"> que les terrains vacants ou utilisés à des fins d'enseignement et de recherche au nord-ouest du campus conservent leur vocation actuelle ou, si leur développement était inévitable, que des espaces pour des logements étudiants y soient réservés; de développer une expertise en conception de toits verts; que soit maintenu le projet de conversion du segment sud de l'autoroute Robert-Bourassa en boulevard urbain; l'aménagement d'un lien piétonnier aérien ou souterrain pour traverser l'autoroute Robert-Bourassa.

COMMENTAIRES RELATIFS AU SECTEUR DES PONTS

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
13	Représentant de Gestion Ménard Plante	<ul style="list-style-type: none"> - Demande : que 8 étages soient autorisés sur le lot 2 011 948 (chemin Saint-Louis) considérant que cela n'impactera la vue et l'ensoleillement d'aucun voisin; que 6 étages soient autorisés sur le lot 2 011 949 (chemin Saint-Louis), car cela s'intégrerait mieux aux constructions voisines. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de permettre une hauteur de 8 étages (30 mètres) sur le lot 2 011 948.
48	Administrateur du conseil de quartier de Sillery	<ul style="list-style-type: none"> - Demande que des mesures soient prises pour empêcher la construction de bâtiments de 10 étages ou plus aux abords du chemin Saint-Louis, notamment à l'intersection de l'avenue des Hôtels. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
57	Résidente	<ul style="list-style-type: none"> - Demande : - qu'une attention particulière soit portée au petit quartier localisé entre l'avenue des hôtels, le chemin Saint-Louis et la rue de Lavigerie quant à la circulation de transit; - que le terrain vague qui est situé dans ce quartier soit converti en parc. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
78	Administrateur du conseil de quartier de Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme que de l'habitation en bordure de l'entrée des ponts est inappropriée étant donné les volumes de circulation. - Demande : la division de la zone M_P1 en trois zones, compte tenu des différences de niveaux du terrain, et d'y moduler les hauteurs; que les bâtiments bordant le chemin Saint-Louis n'aient pas plus de 4 étages, aient des marges de recul d'au moins 15 m et qu'on y oblige les aménagements paysagers en bordure; 	<i>Voir mémoire du conseil de quartier de Saint-Louis (intervention #75).</i>

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		<p>la préservation du caractère unifamilial des rues du Père-Marest et Arthur-Labrie par une meilleure gradation des hauteurs vers les autoroutes;</p> <p>le maintien du stationnement incitatif à proximité de l'aquarium pour limiter la congestion dans le quartier.</p>	
96	Représentant d'un propriétaire dans le secteur des ponts	<ul style="list-style-type: none"> - Se questionne sur les raisons qui expliquent la diminution des hauteurs permises à 6 étages dans le secteur des ponts. - Incite les élus à être des visionnaires de la ville future. - Demande que la hauteur maximale permise dans la zone dans laquelle se trouve le lot 2 011 734, situé à l'intersection du chemin Saint-Louis et de l'avenue des Hôtels, soit maintenue à 15 étages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Questionne la baisse du nombre d'étages permis de 15 à 6 étages dans l'actuelle zone 33228Cd et pour le lot 2 011 734. - Affirme que la valeur de sa propriété sera diminuée en raison de cette baisse. - Demande le maintien du statu quo pour l'actuelle zone 33228Cd en ce qui a trait aux hauteurs permises.
108	Représentant de Les immeubles Jacques Robitaille inc.	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme qu'il faut vivre avec l'évolution du quartier et que cela ne se fait pas sans heurt. - Demande : que soit permis dans les zones M_L7, M_L8 et M_P2 le stationnement souterrain et/ou intérieur; que la propriété des hôtels Jaro qui est divisée entre les zones M_P2 et R_P2 (intersection de Chambalon et Père-Marest) soit entièrement incluse dans la zone M_P2. 	Aucun mémoire déposé.
112	Administrateur du conseil de quartier de Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme qu'il est trompeur que le secteur des échangeurs d'autoroutes soit d'affectation « parcs et espaces verts », car cela surreprésente la proportion d'espaces verts protégés par le PPU. 	Aucun mémoire déposé.

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
113	Hôtelier	<ul style="list-style-type: none"> - Demande le maintien du tracé actuel de l'avenue des Hôtels entre le chemin Saint-Louis et la rue Chambalon, car les hôtels déjà construits y font façade et que les accès aux hôtels devront alors se faire par la rue Villeray, ce qui n'est pas viable pour les résidents des quartiers résidentiels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Indique que les hôtels sur l'avenue des Hôtels ont été construits en façade de cette avenue et que la disparition de cette avenue sera problématique pour les propriétaires. - Affirme que la disparition de l'avenue des Hôtels obligera à donner accès aux hôtels actuels et futurs par la rue Villeray, qui est résidentielle. - Demande le maintien du tracé actuel de l'avenue des Hôtels entre le chemin Saint-Louis et la rue Chambalon.
114	Représentante de deux sociétés numériques et propriétaires dans le secteur des ponts	<ul style="list-style-type: none"> - Présente un projet qui a déjà été déposé à la Ville. - Demande des hauteurs plus élevées (entre 15 et 25 étages) à l'intersection du chemin Saint-Louis et de l'avenue des Hôtels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présente un projet pour les lots 2 011 741 et 2 011 733, qui comprend 2 édifices de 15 étages et deux édifices de 25 étages; - Rappelle les objectifs de la Ville quant à la densification, la valorisation du secteur des ponts et le développement des terrains vacants. - Indique : que la majorité des résidents sont en faveur de la requalification du secteur des ponts; que les lots sont éloignés des secteurs résidentiels et qu'ils sont situés en contrebas du chemin Saint-Louis, ce qui permet de construire en hauteur tout en maintenant un équilibre relatif avec les édifices du chemin Saint-Louis; - Demande que les hauteurs permises pour les lots susmentionnés soient minimalement de 20 étages et qu'elles puissent aller jusqu'à 29 étages.
115	Hôtelier	<ul style="list-style-type: none"> - Demande : que le tracé de l'avenue des Hôtels soit conservé tel quel entre le chemin Saint-Louis et la rue Chamballon pour le bénéfice des commerces riverains et des résidents des quartiers attenants; que le statu quo soit maintenu quant aux hauteurs dans le secteur d'entrée des ponts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande : que la hauteur permise ne soit pas réduite à 6 étages dans l'actuelle zone 33222Cd (zone PPU M_P3), car cela est inéquitable par rapport aux propriétés voisines où des hauteurs supérieures sont autorisées; que 10 étages soient autorisés dans la zone M_P3, comme c'est le cas pour les propriétés situées au nord.

COMMENTAIRES RELATIFS AU SECTEUR MIXTE DE L'ÉGLISE/DE ROCHEBELLE

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
1	Résidant de la rue de Rougemont	<ul style="list-style-type: none"> - Présente un projet pour la réutilisation des locaux actuels de la bibliothèque Monique-Corriveau qui rassemble 3 groupes : CLAL pour du logement social, L'Acoumbat pour un lieu de rassemblement et Espace interculturel pour un lieu de production culturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépose un document présentant le projet plus en détails.
11	Résidant de la rue Fournier	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme que les futures constructions de 10 étages sur de l'Église priveront les secteurs résidentiels d'ensoleillement. - A fait des calculs pour déterminer la période pendant laquelle les résidences seront privées d'ensoleillement. - Demande que l'angle d'éloignement soit de 30° sur l'ensemble du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un mur de bâtiment d'une hauteur de 10 étages sur la route de l'Église aura un effet direct sur l'usage et la pleine jouissance des propriétés. Cela est une atteinte directe au droit de propriété. - La perte de l'ensoleillement se traduit par une perte de la valeur d'une propriété. - Le soleil contribue au réchauffement des maisons et à leur stabilité thermique. Sa perte entraînera des dépenses supplémentaires. - Les bâtiments en hauteur ont des inconvénients multiples, tels la perte d'accès à certains satellites et l'allongement de la période de fonte des neiges. - Analyse détaillée de la projection de l'ombre selon l'heure et la période de l'année (présentée sous forme de tableau annexé au mémoire). - La mixité des usages a des inconvénients. La concentration des services aura des répercussions sur la circulation (approvisionnement en biens et services, évacuation des ordures, sécurité, achalandage par la clientèle, livraison). Le transport en commun ne convient pas toujours. - Demande : <ul style="list-style-type: none"> que les modifications de zonage se fassent tout en maintenant la qualité de vie des résidents; de protéger le droit à l'accès à un ensoleillement raisonnable. On insiste sur l'importance de préserver l'accès à la lumière du soleil; de revoir à la baisse l'angle d'éloignement pour augmenter la période d'ensoleillement;

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
			de revoir à la baisse la hauteur projetée de 10 étages sur la route de l'Église à la demande des citoyens du quartier St-Denys.
39	Représentante du CPE Mistigri	<ul style="list-style-type: none"> - Souhaite préserver la qualité de vie dans le secteur et le maintien de son offre de service. - Se dit ouverte à collaborer, mais demande d'être davantage informée par la Ville de Québec quant à l'avenir des propriétés municipales (Le CPE Mistigri est locataire d'une propriété municipale). 	<ul style="list-style-type: none"> - Craint que le réaménagement du Plateau entraîne la perte des conditions qui font du CPE un atout pour la communauté métropolitaine (soleil, accès à des espaces boisés, accès à divers services (pataugeoire, marché public, stationnement, etc.)). - En tant que locataire de l'édifice Joseph-Morin, souhaite demeurer dans le secteur. - Se dit ouverte à une collaboration future dans le contexte d'une construction ou relocalisation et demandent d'être tenue informée des réflexions, des possibilités et étapes à venir.
52	Résidant	<ul style="list-style-type: none"> - Discute des hauteurs et des problèmes de vent. - Affirme que 10 étages sur le versant est de la route de l'Église ne permettra pas la symétrie. - Demande que la hauteur maximale permise sur la route de l'Église, entre le chemin des Quatre-Bourgeois et la rue Le Noblet, soit de 6 étages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande : de réduire à 6 étages la hauteur sur la route de l'Église entre les rues l'Isle Dieu et Montreuil pour assurer l'effet d'escalier et la symétrie recherchés.
67	Représentant de la SIQ et propriétaire sur la route de l'Église	<ul style="list-style-type: none"> - Demande, dans la zone M_ER6 : de réduire la superficie minimale des lots indiquée dans le PPU afin de pouvoir construire des immeubles plus élancés, d'augmenter la hauteur maximale à 64 m tout en conservant l'angle d'éloignement; de permettre une variation du nombre d'étages permis selon l'usage. 	<ul style="list-style-type: none"> - La zone M_ER6 est importante, car elle est située à la seconde porte d'entrée de la Ville de Québec et est visible de partout. Elle doit donc être aménagée de manière exemplaire. - La zone M_ER6 n'est à proximité d'aucune résidence unifamiliale. - Demande : que la zone M_ER6 permette une hauteur maximale de 64 m, ce qui permettra la construction d'un projet intéressant pour la communauté; de pouvoir faire varier le nombre d'étages permis, tout en respectant la hauteur maximale en m; que la superficie minimale par lot soit réduire à 2000 m² dans la zone M_ER6.

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
68	Résidante	<ul style="list-style-type: none"> - Demande : la protection du petit boisé naturel sur le terrain de l'école secondaire De Rochebelle; que la Ville cesse de déverser de la poussière et de la neige dans ce petit boisé; que l'anneau de glace couvert ne soit pas adossé au boisé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le petit boisé sur la propriété de l'école secondaire De Rochebelle est un écosystème qui doit être préservé et qui présente les avantages d'un boisé naturel; - S'inquiète des impacts de la densification dans le secteur sur la congestion automobile sur l'avenue Lavigerie. - Recommande : de conserver le boisé De Rochebelle et de lui donner les conditions nécessaires pour survivre (cesser d'y entreposer poussière et neige sale et éviter de lui adosser d'immenses bâtiments, des stationnements ou des voies de circulation); que le terrain vague au nord-ouest du boisé soit converti en aire de détente gazonnée; que l'anneau de glace couvert soit implanté derrière l'arène ou en bordure de l'avenue des Hôtels; de limiter le développement immobilier et les hauteurs sur les terrains à l'intersection Laurier/Lavigerie, car cela nuira à l'ensoleillement des résidences adjacentes; la conservation des arbres dans le secteur compris entre Hochelaga, Lavigerie, Laurier et Henri-IV.
73	Commerçant de la route de l'Église	<ul style="list-style-type: none"> - Demande que l'article 895, qui permet de rebâtir un bâtiment dérogatoire, soit conservé afin d'éviter qu'en cas de sinistre, des terrains demeurent vacants, notamment celui du bar laitier sur la route de l'Église. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande que l'article 895, qui permet de rebâtir un bâtiment dérogatoire, soit conservé afin d'éviter qu'en cas de sinistre, des terrains demeurent vacants, notamment celui du bar laitier sur la route de l'Église.
79	Administrateur du conseil de quartier de Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> - En accord avec l'augmentation des parcours cyclables et piétonniers sur la propriété de l'école De Rochebelle. 	<p><i>Voir mémoire du conseil de quartier de Saint-Louis (intervention #75).</i></p>
100	Résidante du quartier Saint-Louis-de-France	<ul style="list-style-type: none"> - En désaccord avec un développement résidentiel près de l'aire récréosportive dans le secteur mixte de l'Église/De Rochebelle. - Suggère d'attendre que les autres secteurs se densifient. 	<ul style="list-style-type: none"> - En désaccord avec l'idée d'inclure des habitations dans le secteur mixte de l'Église/De Rochebelle. - Cette aire constituée d'espaces verts, récréatifs et sportifs est avantagée par l'absence d'habitations, puisqu'il n'y a pas de conflit avec la quiétude d'une population riveraine. - Les futurs résidents des immeubles à étages (privés de soleil et de gazon) rechercheront

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		<ul style="list-style-type: none"> - Demande que le stationnement à proximité de la gare d'autobus de Sainte-Foy ait suffisamment de cases pour accommoder les usagers des autocars. 	<p>ce type d'espace vert.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est essentiel de maintenir l'intégrité et la dimension de cette aire récréative pour permettre l'aménagement futur de nouvelles installations récréosportives. - Demande, pour la zone R_ER1 : que les lots qui pourraient être aménagés soient situés de part et d'autre des axes routiers existants et que le centre de la zone soit préservé afin de maintenir un espace vert central liant le jardin du bureau d'arrondissement avec l'école De Rochebelle; que seuls des usages commerciaux ou institutionnels s'intégrant bien au secteur soient autorisés. - Demande, pour la zone M_ER1 : d'interdire l'usage résidentiel de la portion située au sud de l'avenue Roland-Beaudin.
103	Résidant	<ul style="list-style-type: none"> - Ne comprend pas pourquoi on ceinture le quartier Saint-Denys de bâtiments de 10 étages, alors qu'on laisse de la basse densité au centre du quartier. - Demande : que le développement se concentre d'abord sur le boulevard Laurier; que les zones R_SD8, M_SD2, M_ER6, M_ER7, Cd/Su_ER4 et CD/SU_ER3 ne permettent que 13 m et 4 étages pour assurer le respect de l'échelle humaine; de faire approuver le PPU secteur par secteur. 	Aucun mémoire déposé.

COMMENTAIRES RELATIFS AU SECTEUR RÉSIDENTIEL SAINT-DENYS

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
8	Résidant de la rue Mainguy	<ul style="list-style-type: none"> - Déplore qu'il n'y ait aucune orientation ou aucun objectif dans le PPU relatif à la qualité de vie des résidents actuels. - Le projet ne permettra pas l'insertion harmonieuse des bâtiments de fort gabarit. - Demande : la protection des espaces verts; que le PPU se concentre sur les artères principales et ne touche pas les quartiers résidentiels; que les investissements publics et l'échéancier soient connus; qu'un rapport présentant les réponses aux demandes des citoyens soit produit suite à la consultation publique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le PPU est une démarche nécessaire pour structurer le développement du secteur. - Une qualité de vie à préserver où les citoyens sont investis - Souligne : l'atteinte à l'harmonie du patrimoine bâti; l'abattage sauvage d'arbres matures. - Affirme que la démocratie municipale est mise de côté et que la Ville aurait dû mettre en place des mécanismes formels de participation des citoyens lors de l'élaboration du PPU. - Regrette l'absence de possibilité de contestation. - On reproche le peu de temps laissé entre la soirée d'information et la consultation publique, ainsi que le temps laissé pour s'exprimer (3 minutes). - Suggère : que la Ville présente aux citoyens un document justifiant ses choix suite aux consultations; que la Ville réponde à chaque citoyen ou groupe ayant soumis un mémoire lors des consultations et qu'elle justifie ses décisions; que soient rendues publiques les interventions des promoteurs et autres faites auprès des élus et fonctionnaires lors de la préparation du PPU. - Le PPU doit énoncer par un objectif clair et spécifique que les résidents actuels des quartiers doivent être respectés. - Affirme que l'enjeu 10 (insertion harmonieuse des bâtiments à fort gabarit) n'est pas respecté. Toutes ces augmentations de hauteur viennent étouffer le quartier. - Demande : de limiter à 6 étages la hauteur des bâtiments sur la route de l'Église; de limiter à 3 étages la hauteur des bâtiments sur le versant ouest de la rue Mainguy;

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
			<p>de limiter à 3 étages la hauteur des bâtiments sur le versant ouest de la rue Landry, au sud de la rue Le Noblet;</p> <p>que la hauteur du reste du quartier soit limitée à ce qui est prévu présentement au règlement de contrôle intérimaire;</p> <p>que soient préservés des espaces verts, des arbres matures et des aménagements paysagers, qui sont gages de la qualité du quartier.</p>
14	Membre du Regroupement Citoyens du Plateau	<ul style="list-style-type: none"> - Se dit inquiet de la perte d'ensoleillement. - Apprécie la diminution de 3 à 2 étages dans les quartiers centraux. - Déplore qu'aucune modification n'ait été apportée là où 6 et 10 étages sont prévus. - Demande que le sud de la rue Landry soit ramené à 3 étages puisque la perte d'ensoleillement est déjà effective dû aux bâtiments de 10 étages déjà construits sur la route de l'Église. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande : de revenir à la hauteur à 3 étages pour les deux résidences situées au 1075 rue Landry et 2846 rue Wilfrid-Légaré.
15	Résidant de la rue Montreuil	<ul style="list-style-type: none"> - Demande que la résidence du 2850 rue Montreuil soit incluse dans la zone où l'on permet 3 étages, afin d'éviter que des maisons de petit gabarit soient « prises en sandwich » entre des bâtiments de 3 étages. 	<ul style="list-style-type: none"> - La rue Montreuil est une voie de circulation importante pour aller à l'intérieur du quartier Saint-Denys et une attention particulière devrait être portée à son apparence. - Souligne que des bâtiments de la rue Montreuil dans la zone R_SD5 ont actuellement 3 étages. - Demande : d'inclure le 2850, rue Montreuil (et possiblement le 2845, rue Montreuil) dans une zone où 3 étages sont permis afin d'éviter que ces résidences soient coincées entre des bâtiments de 3 étages ou plus.
18	Résidant du secteur sud du quartier Saint-Denys	<ul style="list-style-type: none"> - En accord avec des hauteurs de 6 étages le long du boulevard Hochelaga, car cela permettra de protéger les bungalows du bruit. - Se dit inquiet quant au phasage des développements à venir. Il ne faudrait pas qu'on 	Aucun mémoire déposé.

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		autorise des constructions de 6 étages à côté de bungalows qui ne sont pas encore vendus.	
21	Résidant de l'impasse Fournier	<ul style="list-style-type: none"> - Se dit inquiet de la perte d'ensoleillement. - Demande : que la zone R_SD2 soit réduite à une hauteur maximale de 4 étages; que l'angle d'éloignement prescrit dans la zone M_ER6 soit de 45° ou moins; une réduction des hauteurs dans R_SD2 et M_ER6 pour permettre une meilleure gradation avec les quartiers résidentiels à 2 étages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande : de diminuer l'angle d'éloignement à 45 degrés pour l'aire d'affectation M_ER6; de réduire à 4 étages la hauteur projetée sur la rue Mainguy pour maintenir la qualité de vie des résidents (aire M_SD2 à 4 étages); d'inclure le côté ouest de la rue Pouliot dans l'aire R_SD21 et d'y maintenir la hauteur à 3 étages.
25	Résidant de la rue Courchesne	<ul style="list-style-type: none"> - Se dit heureux de la préservation de la vocation verte des zones PEV_SD1 et CN_SD1; - Demande : que la rue Joli-Bois soit fermée à la circulation automobile nord-sud pour réduire la circulation de transit. que les chênes centenaires soient préservés dans la zone PEV_SD4. l'aménagement d'un vrai parc au centre du quartier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommande : de développer un lien piétonnier et cyclable entre les quartiers avoisinants et le parc Saint-Denys; de structurer et assainir le milieu pour le rendre attrayant et en faire un pôle d'attraction; de structurer et développer des activités pour valoriser la fréquentation et la sécurité du parc Saint-Denys; de fermer la rue Joli-Bois à la circulation automobile et de la remplacer par un axe piéton; d'étendre la zone de conservation boisée aux chênes centenaires et au boisé jouxtant l'école primaire; de développer un réseau pédestre.
29	Résidant de la rue des Forges	<ul style="list-style-type: none"> - Se dit préoccupé par la circulation de transit dans le quartier Saint-Denys; - Demande : que les rues desservant les futures résidences au nord des terrains des sœurs du Bon-Pasteur soient aménagées en « fer à cheval » afin qu'elles ne donnent pas accès à la rue des Forges; que le prolongement de la rue Joli-Bois vers le sud ne soit accessible qu'aux piétons et aux vélos. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommande : de bonifier les mesures pour minimiser la circulation de transit; de mettre en place des mesures réglementaires diverses (accès interdit aux camions et autobus, sens unique, etc.); d'interdire l'accès aux véhicules pour certains des nouveaux liens proposés; que la rue Joli-Bois soit réservée aux piétons et cyclistes.

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
30	Résidant de la rue Jean-Hamelin	<ul style="list-style-type: none"> - Demande que le nombre d'étages permis sur les terrains inoccupés des sœurs du Bon-Pasteur, du côté riverain à la rue Jean-Hamelin, soit abaissé à 2 étages. 	<p><i>Aucun mémoire déposé.</i></p>
31	Résidante du côté ouest de la rue Landry	<ul style="list-style-type: none"> - Accueille le PPU de manière très favorable. - Affirme que la consultation de janvier 2012 indiquait que les citoyens étaient favorables à 6 étages sur la rue Landry. - Demande que 6 étages soient autorisés sur la rue Landry afin de respecter l'idée de gradation entre la route de l'Église et les quartiers résidentiels. 	<p><i>Dépose une pétition de 8 signatures.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'aire d'affectation R_SD1 à l'ouest de Landry, le principe de gradation des hauteurs n'a pas du tout été respecté. - L'importance des marges latérales fixées à 5 mètres pour cette aire ne permet pas d'établir une densification graduelle. - Demande : de fixer le nombre maximal d'étages à 6 plutôt qu'à 4 dans la zone R_SD1; de réduire les marges latérales de 5 à 3 mètres dans la zone R_SD1.
33	Résidant de la rue Jean-Hamelin	<ul style="list-style-type: none"> - Souhaite que la requalification de l'autoroute Robert-Bourassa en boulevard urbain soit dynamique jusqu'au chemin des Quatre-Bourgeois. - Demande : qu'un sentier relie la rue des Forges et le boisé St-Denys au chemin des Quatre-Bourgeois, en passant par le terrain des sœurs du Bon-Pasteur; une meilleure desserte du transport en commun dans un axe nord-sud. 	<p><i>Aucun mémoire déposé.</i></p>
41	Résidante du quartier Saint-Denys et administratrice du conseil de quartier de la Cité Universitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Le PPU est inspirant, novateur et moderne. - Affirme que la hauteur prévue des bâtiments « porte ombrage » au projet. - Se questionne quant à l'impact de la densification sur la congestion automobile. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommande : de revoir à la baisse le développement pour éviter les impacts trop importants sur la circulation et la congestion; de ne pas ouvrir les rues Noël-Carter et de Grenoble pour éviter le transit et laisser intact l'espace vert et le boisé St-Denys; d'entreprendre le plus tôt possible un projet sur le domaine public pour donner un coup d'envoi au PPU;

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		<ul style="list-style-type: none"> - Demande de combien sera l'augmentation de résidants et d'emplois. - Questionne la nécessité d'ouvrir la rue Noël-Carter sur le chemin des Quatre-Bourgeois. - S'oppose à l'ouverture de la rue de Grenoble qui empiètera alors sur le boisé. - Affirme qu'il y a besoin d'un plus grand nombre de parcs. - Demande que soient revues à la baisse les intentions de développement de la Ville. 	<p>d'accélérer la mise en œuvre Plan de mobilité durable.</p>
45	Résidant de la rue Dosquet	<ul style="list-style-type: none"> - En accord avec le fait que la CUCQ soit le chien de garde des futurs développements. - Affirme que l'ouverture de la rue Noël-Carter sur le chemin des Quatre-Bourgeois est une mauvaise idée, car cela entraînera l'abattage de chênes matures. - Questionne la pertinence de permettre 3 étages sur la rue de Grenoble. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommande : <ul style="list-style-type: none"> de ne pas permettre l'ouverture de la rue Noël-Carter; de modifier la hauteur permise à 2 étages avec une hauteur maximale en mètres sur la rue De Grenoble; de revoir la marge avant sur la rue De Brome afin qu'elle soit la plus grande possible; de considérer la réduction de la hauteur permise à 3 étages du côté nord de la rue De Brome, particulièrement face aux bungalows existants; de permettre les toitures plates pour minimiser l'effet de masse; de favoriser les toitures vertes; que le stationnement soit vraiment souterrain; que le point de départ aux fins de calcul de la hauteur soit la rue.
47	Résidante du bas de la rue Fournier	<ul style="list-style-type: none"> - Regrette que la zone M_SD1 permette 6 étages. - Ne veut pas que les arbres longeant Hochelaga soient coupés. - Demande : <ul style="list-style-type: none"> que la rue Joli-Bois soit piétonnière; un parc à chiens. 	<p><i>Aucun mémoire déposé.</i></p>

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
49	Représentant de deux commerçants du quartier Saint-Denys	<ul style="list-style-type: none"> - Souhaitent faire une fusion de lots dans les zones R_SD2 et R_SD3. 	<p><i>Dépôt de 2 mémoires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentent un projet d'immeuble à logements pour les lots 2 011 144 et 2 011 147 qui contribuera à améliorer la qualité de vie des résidents et commerçants actuels et futurs du quartier, puisqu'il s'intégrera mieux avec les bâtiments sur la route de l'Église. - Envisagent la fusion des lots susmentionnés. - Demandent que 8 à 10 étages et 80 logements par bâtiment soient autorisés dans la zone R_SD2. - Appui favorable des voisins (lettres à l'appui). - Affirment que le projet ne nuira pas à l'ensoleillement du quartier résidentiel, qu'il rejoint les objectifs de densité, de modernité et de vitalité du PPU et fera office de mur coupe-bruit pour le quartier résidentiel.
50	Résident	<ul style="list-style-type: none"> - Contre le fait d'abaisser le nombre d'étages permis à 2 étages dans la zone R_SD20. - Demande que la zone R_SD20 permette 6 étages. 	<p><i>Aucun mémoire déposé.</i></p>
54	Résident	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme que la zone R_SD8 est menacée par l'augmentation des hauteurs permises sur le chemin des Quatre-Bourgeois. - Demande que dans les zones M_ER7, M_SD2 et CD/Su_ER4, le long du chemin des Quatre-Bourgeois, on ne permette pas plus d'étages que l'édifice qui accueille le commerce Valentine. 	<p><i>Aucun mémoire déposé.</i></p>
60	Résident de la rue Landry	<ul style="list-style-type: none"> - S'oppose à une hauteur maximale de 6 étages sur le versant ouest de la rue Landry. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépose une pétition de 24 signatures qui demande un maximum de 2 étages sur le versant est de la rue Landry entre Wilfrid-Légaré et Montreuil et pour les résidences du 2845 et 2841 Wilfrid-Légaré. - Dépose une pétition de 21 signatures qui demande un maximum de 3 étages sur le versant

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		<ul style="list-style-type: none"> - Demande une hauteur maximale de 2 étages sur le versant est de la rue Landry. 	<p>ouest de la rue Landry entre Wilfrid-Légaré et Le Noblet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Souligne l'importance de l'ensoleillement pour la santé. - S'oppose à une hauteur de 6 étages sur la partie sud de la rue Fournier. - Recommande : la création d'un parc sur le versant ouest de la rue Landry entre Wilfrid-Légaré et Le Noblet; la modération de la circulation de transit. de plutôt favoriser le développement en hauteur sur les terrains de la Défense nationale, sur le boulevard Laurier et sur le chemin des Quatre-Bourgeois.
72	Résidant du quartier Saint-Denys	<ul style="list-style-type: none"> - Est en accord avec la diminution du nombre de logements permis par rapport au zonage actuel dans la zone R_SD20. - Ne comprend pas pourquoi le pourcentage d'espaces verts est diminué. - Demande que les marges de recul prescrites ne soient pas modifiées dans la zone R_SD20 afin d'éviter de rendre plusieurs propriétaires dérogatoires. 	<p><i>Dépose une pétition de 19 signatures.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne comprend pas pourquoi le PPU augmente les marges et réduit le pourcentage d'espaces verts pour la zone R_SD20, alors qu'il y réduit les hauteurs permises et le nombre de logements permis. - Demande : que les marges de recul prescrites soient maintenues à 2 m pour les marges latérales et à 7,5 m pour la marge arrière dans la zone R_SD20 afin d'éviter de rendre plusieurs propriétaires dérogatoires; que 30 % d'espaces verts soient requis dans cette zone.
84	Résidante de la rue Landry	<ul style="list-style-type: none"> - Se dit consciente du besoin de densification, mais s'inquiète des impacts sur la circulation et l'ensoleillement. - Affirme que les maisons unifamiliales répondent à un besoin : celui des familles et des étudiants qui y louent des chambres. - En accord avec le fait de réduire le nombre maximal d'étages permis sur le versant est de la rue Landry. 	<p><i>Dépose une pétition de 18 signatures.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - S'inquiète que des résidences où 2 étages sont permis, mais où seulement 1 étage est construit, feront face à des constructions de 4 étages, causant ainsi une perte d'ensoleillement. - S'inquiète des effets de la densification sur la circulation de transit et le stationnement sur rue dans le quartier Saint-Denys. - S'inquiète de l'abattage d'arbres pour des constructions nouvelles.

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		<ul style="list-style-type: none"> - Demande que les zones qui font face à des quartiers résidentiels soient abaissées à 3 étages maximum (principalement sur les versants ouest de Landry et Mainguy). 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappelle que les maisons unifamiliales répondent à un besoin et une demande dans le quartier Saint-Denys. - Demande que soit réduit à 3 le nombre d'étages permis : sur le versant ouest de Landry entre Le Noblet et Montreuil; sur le versant ouest de la rue Mainguy entre Montreuil et l'Isle-Dieu; sur le versant nord de la rue De Brome.
86	Résidante de la rue de Villars	<ul style="list-style-type: none"> - S'oppose au prolongement de la rue Noël-Carter, car cela retirera les terrains de soccer existant. La rue Noël-Carter devrait être en forme de U. - S'oppose au prolongement de la rue de Grenoble, car cela amputera le boisé. - Demande que le parc au bout de la rue des Forges (propriété de l'Université Laval) soit aménagé, car il est déjà utilisé par des promeneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Souhaite que la densification permette l'accès au logement abordable et la jouissance d'espaces verts. - S'oppose au prolongement de la rue Noël-Carter, car cela entraînera le déplacement du terrain de soccer et ajoutera de la circulation automobile à proximité de l'école. - Recommande que le terrain agricole aux abords de la rue des Forges conserve sa vocation actuelle ou qu'il soit aménagé en parc. - S'oppose au prolongement de la rue De Grenoble, car cela entraînera l'abattage d'arbres matures. - Affirme que le quartier Saint-Denys plait aux visiteurs et que son essence devrait être préservée.
88	Résidante de la rue Montreuil	<ul style="list-style-type: none"> - En accord avec plusieurs objectifs et orientations du PPU. - Affirme que les hauteurs prévues vont nuire à l'ensoleillement et au confort climatique. - Recommande : un nombre maximal d'étages de 6 sur la route de l'Église, de 3 sur le versant ouest de la rue Mainguy et de 2 dans le reste du quartier; considérant que des édifices de 10 étages sont déjà construits sur la route de l'Église, de permettre 4 étages derrière ces édifices (versant ouest de Landry 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enjeux 1-10-12-23, la vision d'aménagement et les orientations du PPU rejoignent ses préoccupations. - S'inquiète que les hauteurs sur de l'Église priveront le quartier Saint-Denys d'ensoleillement et le transformeront en ghetto. - Souhaite un profil urbain cohérent, une échelle humaine et un confort climatique dans son quartier. - Indique que les objectifs de densification du quartier Saint-Denys sont ceux de la Ville et non des citoyens. - Demande :

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		notamment); que 8 étages soient permis derrière le bureau d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.	un maximum de 6 étages sur la route de l'Église entre la rue Le Noblet et le chemin des Quatre-Bourgeois; un maximum de 3 étages sur les versants ouest des rues Landry et Mainguy entre la rue Le Noblet et le chemin des Quatre-Bourgeois; un maximum de 2 étages sur le versant est des rues Landry et Mainguy; un maximum de 4 étages sur le versant ouest de la rue Landry au sud de la rue Le Noblet. - Suggère que 8 étages soient permis sur les terrains derrière le bureau d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge puisqu'il n'y a pas de résidences à proximité et que cela compenserait pour la réduction du nombre d'étages sur la route de l'Église.
94	Résidante de la rue Noël-Carter	<ul style="list-style-type: none"> - S'inquiète que malgré l'orientation de valoriser les boisés et les espaces verts, le PPU prévoit leur réduction. - S'oppose aux constructions en bordure ouest de Noël-Carter et au raccordement de la rue Noël-Carter à la rue Wolfe, car cela entraînera l'élimination d'espaces verts et des terrains de soccer. - S'oppose au fait que le sentier cyclable passe par le boisé Saint-Denys. - Affirme que les nouvelles constructions et nouvelles rues seront néfastes au boisé et aux parcs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Trouve questionnant que la valorisation annoncée des boisés et des espaces verts passe par leur réduction et leur détérioration. - Les nouvelles constructions envisagées autour du parc Saint-Denys et le maillage par de nouvelles rues dans ce quartier ne répondent pas aux objectifs de qualité de vie et de quiétude énoncés. Ils entraîneront plutôt une augmentation du transit. - Au parc St-Denys, quelques aménagements de sentiers piétonniers et/ou cyclables suffiraient à en améliorer l'accès. - Recommande d'établir une cohérence entre les objectifs du PPU et les plans d'interventions dans le secteur St-Denys.
95	Résidant du quartier Saint-Denys	<ul style="list-style-type: none"> - Demande le respect des hauteurs actuelles pour les nouvelles constructions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande que les zones PIC_SD4 et PEV_RB1 indiquent une hauteur maximale de 10 m et de 2 étages, pour respecter la trame urbaine.
97	Résidant du quartier Saint-Denys	<ul style="list-style-type: none"> - S'inquiète du transit dans son quartier. - Affirme que la circulation doit demeurer sur les artères et demande que la Ville mette en place les mesures nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommande la mise en place de mesures pour améliorer la sécurité des enfants, des adolescents, des familles et de la population en général dans la zone du parc St-Denys. - S'oppose à la mise en place d'un carrefour giratoire à l'intersection Wolfe/Montreuil. - Affirme que les hauteurs permises sur la route de l'Église sont trop élevées étant donné la

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		<ul style="list-style-type: none"> - Demande : un panneau d'arrêt obligatoire à l'intersection de l'avenue L'Isle-Dieu et de la rue Wolfe; une limite de 30 km/h sur la rue Wolfe; la création d'un parc avec un terrain de jeu autour de l'école St-Vincent. - S'oppose à la mise en place d'un carrefour giratoire à l'intersection des rues Wolfe et Montreuil, car cela n'est pas sécuritaire compte tenu de la proximité du parc. 	<p>proximité du quartier Saint-Denys et l'orientation du soleil.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommande : l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection L'Isle-Dieu/Wolfe; le maintien en tout temps d'une limite de 30 km/h aux abords du parc Saint-Denys et de l'école primaire; l'interdiction de la circulation des véhicules lourds sur la rue Wolfe; la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation dans le quartier Saint-Denys et particulièrement sur la rue Wolfe; que les zones R_SD2, R_SD3 et R_SD21 autorisent un maximum de 2 étages et que le nombre d'étages maximal sur la route de l'Église soit de 6; que la fluidité soit améliorée sur la route de l'Église et l'autoroute Robert-Bourassa et que des mesures soient prises pour éviter la circulation de transit dans le quartier; la préservation des espaces verts et des arbres. Il juge le déplacement du terrain de soccer pour du développement immobilier injustifié.
105	Résidant du chemin des Quatre-Bourgeois	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme que les tours de 10 étages vont faire dépérir les résidences sur les rues Landry et Fournier, car elles seront privées d'ensoleillement. - Affirme que c'est une mauvaise idée de créer un deuxième centre-ville à Sainte-Foy, car cela créera de graves problèmes de circulation dans le secteur. - Demande que la Ville se concentre sur la densification du vrai centre-ville, soit le quartier Saint-Roch. 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>
110	Administrateur du conseil de quartier de la Cité-Universitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Affirme que les gens de la zone R_SD11 sont inquiets de l'ouverture de la rue Noël-Carter vers Wolfe. - Demande : que la grille de la zone R_SD19 soit rendue publique avant l'adoption du PPU; que la zone R_SD11 soit redimensionnée afin de 	<i>Aucun mémoire déposé.</i>

N° DU COMMENTAIRE	QUALITÉ DE LA PERSONNE	COMMENTAIRE(S)	CONTENU DU MÉMOIRE
		<p>correspondre à la zone actuelle (32514); que la zone R_SD14 ne soit pas créée et qu'elle soit plutôt intégrée à CN_SD1 afin de protéger le boisé; que les élus n'acceptent pas le règlement tant que les grilles n'auront pas été complétées (a repéré 18 grilles où il manque de l'information).</p>	

